

Saint-Bohaire

Bulletin municipal n°85



2020

➔ Informations pratiques

Mairie de Saint-Bohaire

7 rue de l'église – 41330 Saint-Bohaire

☎ 02.54.20.03.58

✉ saint-bohaire@orange.fr

Horaires d'ouverture :

Lundi : 9h à 12h

Mardi : 17h30 à 19h

Jeudi : 17h30 à 19h

Vendredi : 9h à 12h

Site Internet de la commune : www.saint-bohaire.fr

Numéros d'urgence



SAMU : **15**

Pompiers : **18**



Gendarmerie d'Herbault :



02 54 46 51 70 ou 17

Pharmacie de garde : **3237** (0,35 € la minute)



Numéro d'urgence européen :

112

Permet de contacter tout type de services d'urgence (SAMU, pompiers ou police), à partir d'un téléphone fixe ou portable, sans crédit, même en cas de panne de réseau ou de forfait épuisé, partout dans l'Union européenne.

Numéro d'urgence pour les personnes sourdes et malentendantes :

114



UNIQUEMENT accessible par fax et SMS

Numéros utiles



Dépannage 24h/24h :

09 726 750 41

Raccordement/Modification branchements :

09 693 218 73

Dépannage 24h/24h : **02 45 77 00 09**



Service Client : **02 44 71 05 50**

Assainissement Agglopolys

0 806 000 139



Frelons asiatiques : Contactez Agglopolys au **02 54 46 51 17**

Véhicules hors d'usage :

Contactez Agglopolys au **02 54 90 35 35**



Fourrière animale :

Rechercher un animal : contactez-la société SACPA au **02.54.74.16.73**



Signaler un animal errant : contactez Agglopolys au **02.54.90.35.35**



Le Point Tri déborde ? Merci de contacter Agglopolys : **02 54 58 57 57** ou flasher le QR code

Le mot du Maire



Chers concitoyens,

Voilà un an, lors de la cérémonie de vœux et au travers de ce bulletin municipal, je vous souhaitais une très bonne année 2020.

Prédire l'avenir n'est donc pas très bon, puisque chacun connaît par cœur le sort qui nous était réservé avec l'arrivée de la crise sanitaire.

De ce fait, plutôt que de m'étendre sur le passé, essayons d'espérer en l'avenir où quelques lueurs d'espoir semblent se faire sentir.

Je tiens à remercier ici les électeurs qui, malgré le début de la crise sanitaire, se sont déplacés pour élire le nouveau conseil municipal et nous ont fait confiance pour gérer au mieux les affaires communales.

Je remercie la nouvelle équipe entrée en fonction en juin pour son adaptation à la nouvelle donne.

Je voudrais remercier également nos agents communaux qui ont dû déborder d'imagination pour faire "tourner" les services à la population en respectant les règles sanitaires.

Merci aussi à nos enseignants pour leur collaboration et les efforts qu'ils ont consenti pour que l'école puisse bien fonctionner.

Nos associations n'ont pas pu organiser leurs manifestations traditionnelles ; c'est une grande frustration et de fait, l'absence de lien social entre nous tous.

Tous les évènements communaux ont été suspendus, les mariages reportés, les locations de salle annulées, pas de vœux à la population, etc...

Voilà le triste bilan de 2020 pour notre village et pour les autres d'ailleurs.

Donc espérons pour 2021, et il est raisonnable de penser qu'à partir de cet été le redémarrage progressif de la "vie d'avant" soit envisageable.

Merci à l'équipe qui a construit ce bulletin 2020 et soyez assuré de notre écoute à vos côtés.

Bonne santé, continuons à nous protéger, et malgré cela, très bonne année 2021.

Bernard Pannequin

➔ La nouvelle équipe municipale

Une nouvelle équipe municipale a été élue le 15 mars dernier. Les conseillers municipaux ont élu à leur tour, à bulletin secret, le maire du village, Bernard Pannequin lors de la séance du conseil municipal du 26 mai 2020, à la salle des fêtes.



Le maire et les adjoints

- 1) **Maire** : Bernard PANNEQUIN - ☎ 06-07-41-64-17 (*Bourg*)
- 2) **1^{er} adjoint**, en charge des finances : Jean-Michel GUILLOT - ☎ 06-82-05-00-39 (*Bourg*)
- 3) **2^{ème} adjointe**, en charge de l'urbanisme et de l'action sociale : Marie-Christine EMONET – ☎ 06-82-07-09-29 (*Bourg*)

Les conseillers délégués

- 8) **Conseiller délégué au cycle de l'eau et déchets** : Lionel RANVAL (*Russy*)
- 11) **Conseillère déléguée à la communication** : Emilie PETIT (*Russy*)

Les conseillers municipaux

- | | |
|--------------------------------------|--|
| 4) Jeannine COULLON (<i>Russy</i>) | 7) Didier THEVENOT (<i>Bourg</i>) |
| 5) Caroline ANJORAN (<i>Russy</i>) | 9) Guillaume RANDUINEAU (<i>Bourg</i>) |
| 6) Déborah MONTREAU (<i>Russy</i>) | 10) Thierry GAUTHIER (<i>Bourg</i>) |



Les commissions

COMMISSIONS COMMUNALES	
BUDGET	J-M. GUILLOT, M-C. EMONET, J. COULLON, T. GAUTHIER, L. RANVAL
TRAVAUX, VOIRIE, BATIMENTS	J-M. GUILLOT, G. RANDUINEAU, T. GAUTHIER, J. COULLON, D. MONTREAU
AGRICULTURE	G. RANDUINEAU
INFORMATION	E. PETIT, M-C. EMONET, C. ANJORAN, D. MONTREAU
URBANISME (POS, PLUiHD)	M-C. EMONET, J.M. GUILLOT, L. RANVAL, J. COULLON
APPEL D'OFFRES	Titulaires : J-M. GUILLOT, T. GAUTHIER, L. RANVAL Suppléants : E. PETIT, M-C. EMONET, J. COULLON
PRÉVENTION ROUTIÈRE	T. GAUTHIER
ARMÉE, CORRESP. DÉFENSE	D. THEVENOT
ACTION SOCIALE	J-M. GUILLOT, D. THEVENOT, E. PETIT, M-C. EMONET
COMMISSION DE CONTRÔLE DES ÉLECTIONS	Titulaires : C. ANJORAN, J-P. OUDIN, M. DENIS Suppléants : E. PETIT, M. VINCENT, N. CHERRIER

SYNDICATS	
SYNDICAT SCOLAIRE (SIVOS)	Titulaires : J-M. GUILLOT (Président), C. ANJORAN, D. MONTREAU Suppléants : L. RANVAL, E. PETIT, M.C. EMONET
SYNDICAT D'EAU (SIAEP)	Titulaires : L. RANVAL, G. RANDUINEAU Suppléants : J-M. GUILLOT, T. GAUTHIER
Syndicat VAL ECO (collecte et traitement des déchets)	Titulaire : L. RANVAL Suppléante : E. PETIT Délégué de l'Agglo suppléant : L. RANVAL
Syndicat ELECTRICITE (SIDELC)	Titulaire : J-M. GUILLOT Suppléant : M.C. EMONET
Syndicat Mixte de la Cisse (SMB CISSE)	Titulaire : L. RANVAL Suppléant : D. THEVENOT
Syndicat Mixte des Châteaux (Pays des Châteaux)	Titulaire : M-C. EMONET Suppléant : L. RANVAL
SIAB	B. PANNEQUIN

COMMISSIONS COMMUNAUTAIRES / AGGLOPOLYS	
Finances, Ressources et Solidarité Intercommunale	Titulaire : J-M. GUILLOT / Suppléante : M-C. EMONET
Aménagement, Habitat et Environnement	Titulaire : L. RANVAL / Suppléante: D. MONTREAU
Développement et Attractivité du Territoire	Titulaire : J-M. GUILLOT / Suppléant : L. RANVAL
Innovation sociale et Solidarité	Titulaire : M-C. EMONET / Suppléant : D. THEVENOT
Culture, Loisirs, Sports	Titulaire : E. PETIT / Suppléante: C. ANJORAN
Référent communal CIAS	D. THEVENOT

➔ Démarches administratives

Recensement citoyen

Les jeunes filles et garçons ayant 16 ans doivent venir en mairie se faire recenser durant le premier mois suivant leur anniversaire munis de leur carte d'identité et du livret de famille.

Ils participeront à la journée de défense et citoyenneté (JDC) au cours de laquelle une attestation leur sera remise. Celle-ci est nécessaire pour effectuer certaines démarches (examens scolaires, conduite accompagnée...).



Carte d'identité / Passeport

Les demandes de **carte nationale d'identité** et de **passeport** s'effectuent auprès de **l'une des communes du département équipées du dispositif de recueil avec enregistrement des empreintes digitales**, par exemple Blois, La Chaussée-St-Victor, Vineuil, Veuzain-sur-Loire. Il est nécessaire de prendre contact avec l'une de ces mairies habilitées afin de prendre rendez-vous et connaître la liste des documents à fournir.

Les pièces justificatives nécessaires dépendent de la situation du demandeur : majeur ou mineur, première demande ou renouvellement, possession ou non d'un passeport.

Par ailleurs, afin d'éviter de renseigner le formulaire papier au guichet de la mairie choisie, il est possible de remplir une pré-demande en ligne sur le site de l'agence nationale des sites sécurisés : <https://ants.gouv.fr>

Autorisation de sortie de territoire d'un mineur non accompagné

L'autorisation de sortie de territoire (AST) d'un mineur est obligatoire. Ce dispositif est applicable à tous les mineurs résidant habituellement en France. Il s'applique également à tous les voyages, individuels ou collectifs (voyages scolaires, séjours de vacances, séjours linguistiques...), dès lors que le mineur quitte le territoire français sans un titulaire de l'autorité parentale.

Aucune démarche n'est à effectuer en mairie ou en préfecture.

L'autorisation de sortie de territoire donnée par un titulaire de l'autorité parentale est rédigée au moyen d'un formulaire téléchargeable sur <https://www.service-public.fr/particuliers> et doit être accompagnée de la photocopie lisible d'un document officiel justifiant de l'identité du signataire.

Changement de domicile

Les personnes qui quittent notre commune sont invitées à le signaler auprès du secrétariat de mairie. Les nouveaux arrivants doivent se présenter en mairie. Cette simple formalité donne l'occasion de se rencontrer et de s'inscrire sur les listes électorales.

Inscriptions sur les listes électorales

Les jeunes majeurs sont inscrits automatiquement sur les listes électorales, à condition d'avoir effectué les démarches de recensement citoyen au moment de leurs 16 ans.

Si l'inscription d'office n'a pas pu avoir lieu (recensement tardif, déménagement après le recensement, ...), il faut faire une démarche volontaire d'inscription sur les listes électorales.

Pour les nouveaux arrivants, il est désormais possible de s'inscrire sur les listes électorales tout au long de l'année, en vous rendant en mairie ou sur le site *service-public.fr*

Cependant, la date limite pour s'inscrire et voter durant la même année, est le 6e vendredi précédant le 1^{er} tour de scrutin

En l'absence des dates officielles des élections départementales et régionales à ce jour, la date limite d'inscription vous sera communiquée ultérieurement lors d'un flash infos.

Vendre, donner, immatriculer son véhicule



#Modernisation

LE CERTIFICAT D'IMMATRICULATION

N'envoyez plus vos demandes en préfecture

- ▶ Vous vendez ou achetez un véhicule d'occasion ?
- ▶ Vous avez besoin d'un duplicata ou de modifier les informations personnelles qui figurent sur votre carte grise ?

Ces démarches et toutes les autres relatives au certificat d'immatriculation de votre véhicule doivent être réalisées sur internet.
Plus de déplacement en préfecture ou en sous-préfecture, vous faites votre démarche depuis chez vous !

www.demarches.interieur.gouv.fr

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

MES DÉMARCHES à portée de clic!

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR | @Place_Beauvau | /ministere.interieur | @ministere_interieur | www.interieur.gouv.fr

- Seul le propriétaire du véhicule peut le vendre (ses nom et prénoms sont indiqués sur la carte grise dans la partie C.1. S'il y a plusieurs co-titulaires (partie C.4 sur la carte grise), il faut obligatoirement la signature de toutes les personnes mentionnées sur la carte grise.

- Si vous avez déménagé depuis l'obtention de la carte grise, vous devez impérativement avoir procédé au changement d'adresse avant la vente (ou don), car la carte grise doit indiquer votre adresse au moment de la vente (ou don).

- Si le véhicule a plus de 4 ans et n'est pas dispensé du contrôle technique, vous devrez remettre au futur propriétaire la preuve du passage d'un contrôle technique. Elle doit dater de moins de 6 mois (ou de moins de 2 mois si une contre-visite a été prescrite et qu'elle n'a pas été suivie d'un 2^e contrôle avec avis favorable).

- Si vous achetez une voiture en France ou à l'étranger, vous avez 1 mois pour la faire immatriculer et obtenir ainsi une carte grise (certificat d'immatriculation). En cas de contrôle routier, l'absence de présentation de la carte grise peut entraîner une amende pouvant aller jusqu'à 750 €. Vous risquez aussi l'immobilisation immédiate du véhicule.

Toutes vos démarches liées à l'immatriculation d'un véhicule (déclaration de cession, demande de carte grise, changement d'adresse, ...) se font sur le site Internet de l'ANTS : <https://ants.gouv.fr/>

Des points numériques (avec ordinateurs, imprimantes et scanners) sont mis à votre disposition en préfecture et sous-préfectures. Vous pouvez aussi être accompagné dans vos démarches dans une maison de services au public dont la liste se trouve : <https://www.loir-et-cher.gouv.fr/Demarches-administratives/Les-points-numeriques-en-Loir-et-Cher>

//////////////////// DÉFIBRILLATEUR //////////////////////

Un Défibrillateur Automatisé Externe (DAE) vient d'être installé sur la commune, **devant l'entrée de l'école**. Son emplacement a été choisi pour qu'il soit visible du public et en permanence facile d'accès, afin de diminuer au maximum le délai de prise en charge de l'arrêt cardiaque. Le défibrillateur est portable et peut être déplacé très facilement sur les lieux de l'accident.

Un DAE est un **dispositif médical qui aide à la réanimation de victimes d'arrêt cardiaque**. Accompagné d'un massage cardiaque, le défibrillateur contribue à augmenter significativement les chances de survie.

Très simple d'utilisation grâce à une **assistance vocale**, l'utilisateur du DAE est guidé **pas à pas, du massage cardiaque au placement des électrodes**. C'est le DAE qui fait le diagnostic et décide de la **nécessité de choquer ou pas**.

Toute personne, même non-médecin, est habilitée à utiliser un DAE, quel que soit son âge. Cependant, pour éviter toute perte de temps, il est nécessaire de **demande de l'aide en appelant le 15**.

Grâce à Nicolas Beauvoir, président de la caisse locale, **Groupama Centre Val de Loire** s'est engagé à contribuer à un tiers de l'achat de ce défibrillateur.



Retrouvez toutes les informations et alertes de la Commune sur PanneauPocket

100% Anonyme
Gratuit
sans publicité



Depuis un ordinateur

Lancez votre navigateur internet et tapez dans votre barre de recherche : app.panneaupocket.com

Saisissez le nom de la commune, l'intercommunalité, l'école, le syndicat ou son code postal dans le champ de recherche, ou promenez-vous sur la carte de France puis cliquez sur la localisation qui vous intéresse. Tout apparaît ensuite dans le téléphone au milieu de l'écran.




Depuis un téléphone ou une tablette



Ouvrez votre application "PlayStore", "AppStore" ou "AppGallery" sur votre téléphone ou sur votre tablette, puis téléchargez PanneauPocket.



Dans l'application tapez le nom de la commune ou le code postal dans la barre de recherche. Il ne vous reste plus qu'à cliquer sur le  pour recevoir les notifications des informations et alertes.

SIMPLE ET GRATUIT Testez-le vous même

Pas besoin de créer un compte !

Il vous suffit de télécharger gratuitement l'application sur votre téléphone en recherchant PanneauPocket sur App Store ou Google Play.



SINON, FLASHEZ-NOUS !



Présence de Monsieur Lasneau, boucher-charcutier, tous les mardis de 17h à 19h, en face de l'école.





État civil

- ◆ **Ils sont nés** : DUPOU Amélia (24/01/2020)
DELATTRE Uriel (21/03/2020)
BOUTEMINE AHMEDI Ilyana (02/07/2020)
JOUBERT Ruby (28/07/2020)
SAUSSEREAU Naël (14/12/2020)



- ◆ **Ils nous ont quittés** : MAHAUDEAU Bernard (13/02/2020)
BOURREAU Claude (17/03/2020)
JONNARD Claude (02/05/2020)
COUDRAY Marie-Charlotte (23/06/2020)
VANDEKERKHOVE David (07/07/2020)
PAYEN Marcel (17/10/2020)



- ◆ En raison de la Covid-19, les mariages ont été reportés en 2021.



Urbanisme

Les demandes d'urbanisme déposées en 2020

Permis de construire : 11 demandes de permis de construire déposées

Déclarations préalables : 2 demandes de déclarations préalables déposées

Demandes de certificat d'urbanisme :

Demandes de certificat d'urbanisme d'information : 17

demandes de certificat d'urbanisme opérationnel : 2

Fin du POS de la commune, retour au RNU en attendant le PLUi-HD

Le Plan d'Occupation des Sols couvrant le territoire de la commune est devenu caduc le 1^{er} janvier 2021, conformément à l'article L.174-5 du code de l'urbanisme.

Cette caducité a pour conséquence de rendre applicable le règlement national d'urbanisme (RNU) pour les décisions qui seront prises sur les autorisations d'urbanisme délivrées à compter de cette date.

Aussi, à compter du 1er janvier 2021, l'instruction des autorisations d'urbanismes s'effectue comme suit :

- Réception en mairie des demandes
- Instruction par le service chargé du Droit des Sols d'Agglopolys
- Recueil de l'avis conforme du préfet sur les demandes d'autorisations d'urbanisme qui dispose d'un délai de réponse d'un mois
- Signature des arrêtés par Monsieur le Maire

Budget communal

⇒ Le budget est consultable en mairie. Le budget 2020 a été établi avec une dotation globale de fonctionnement de 42 833 €.

- **Les redevances :**

La commune a perçu au titre de l'occupation du domaine public :

- 233 € pour les réseaux électriques
- 685 € pour les réseaux de télécommunication

- **Les taxes communales :**

A partir des bases d'impositions de l'année 2020 établies par les services fiscaux, sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal a décidé de maintenir les mêmes taux qu'en 2019, soit :

	Taux communaux	Moyenne départementale (2019)	Moyenne nationale (2019)
Taxe foncière propriétés bâties	26,92%	25,91%	21,59%
Taxe foncière propriétés non bâties	52,71%	50,58%	49,72%

- **Compte administratif 2019**

	Opérations réelles	Résultat antérieur reporté	Total	Résultat
Dépenses <i>(Investissement et Fonctionnement)</i>	411 416,27 €	72 668,85 €	484 085,12 €	
Recettes <i>(Investissement et Fonctionnement)</i>	609 633,80 €		609 633,80 €	125 548,68 €

Résultat de l'exercice 2019 : + 125 548,68 €

- Budget Primitif 2020

INVESTISSEMENT			
DÉPENSES		RECETTES	
Solde d'exécution reporté	8 918,35 €	Virement de la section fonctionnement	18 139,53 €
Taxe d'aménagement	7 319,62 €	Subventions	10 000,00 €
Emprunts	77 460,93 €	FCTVA	9 524,45 €
Immobilisations Incorporelles	78 733,10 €	Excédent de fonctionnement	134 467,03 €
		Cautionnement reçu	300,99 €
TOTAL	172 432,00 €		172 432,00 €

FONCTIONNEMENT			
DÉPENSES		RECETTES	
Charges à caractère général	155 766,62 €	Produits des services	25 173,00 €
Charges de personnel	106 320,00 €	Impôts et taxes	257 823,00 €
Virement à la section investissement	18 139,53 €	Dotations et participations	85 453,00 €
Atténuation de produits	1 500,00 €	Atténuation de charges	6 500,00 €
Autres charges de gestion courante	75 380,00 €	Autres produits de gestion courante	17 000,00 €
Charges financières	34 842,85 €		
TOTAL	391 949,00 €	TOTAL	391 949,00 €

- Tableau des emprunts

Intitulé	Remboursement annuel	1ère échéance	Dernière échéance
Logements rue du lavoir	2 796,66 €	01/07/96	01/07/27
Salle des associations	25 231,36 €	05/02/02	05/11/21
Abords salle des associations	18 759,34 €	10/01/03	10/07/22
Vestiaire Tennis	5 221,07 €	25/02/07	25/02/21
Groupe scolaire	47 080,66 €	01/03/12	01/05/36
Sécurisation groupe scolaire	12 134,28 €	30/12/14	30/09/29

➔ Tarifs communaux pour 2021

Repas à la cantine de l'école : 3,45€ le repas enfant et 6,60€ le repas adulte

Garderie scolaire :

1er enfant	10,10€ /semaine
2ème enfant	8,10€ / semaine
3ème enfant	6,05€ / semaine
Utilisation occasionnelle (1 matin ou 1 soir)	3,25 €

Location de la salle des fêtes pour 2021 :

Période	Habitant de la commune	Habitant hors commune
Week-end	360€ + caution de 400€ + consommation électrique	550€ + caution de 600€ + consommation électrique
1 jour en semaine	200€ + caution de 300€ + consommation électrique	
1 jour férié en semaine	300€ + Caution de 400€ + consommation électrique	
Salle annexe	20,00 €	
Consommation électrique	0,25€ /kWh	
Plateaux ronds pour tables	5€/plateau	

Cimetière :

Concession de 2m²	
Concession pour 30 ans : 320€	Concession pour 50 ans : 400€

Columbarium
Concession d'une case pour 30 ans (plaques fournies) : 530€

Jardin du souvenir
Fourniture d'une plaque : 50€ (gravure à la charge de l'acheteur)

➔ Travaux sur la commune

Travaux réalisés en 2020 :

- Emoussage et remplacement de tuiles sur le toit des logements communaux Rue du lavoir : 401,76 €
- Emoussage du toit de la salle des fêtes : 1 439,47 €
- Broyage des bernes : 2 232,00 €
- Réparations et entretien du tracteur : 2 438,57 €
- Installation de plots en bois anti-intrusion et curage du fossé à l'espace de loisirs : 2 786,93 €
- Réparation du lave-vaisselle de la cantine : 525,59 €
- Remplacement de l'autre adoucisseur d'eau cantine : 1 045,20 €
- Réparation de l'auto-laveuse de l'école : 397,63 €
- Changement de la pompe à chaleur de l'école : 13 339,36 €
- Changement du circulateur de chauffage de l'école : 1 355,85 €
- Changement de deux horloges astronomiques et changement d'ampoules sur l'éclairage public : 3 431,30 €
- Travaux de voirie : 49 895,76 €
 - La Jonquière : gravillonnage
 - Voie Communale n°4 (Russy) : élargissement de chaussée et gravillonnage dos d'âne
 - Chemin de la Ferlanderie : délimitation de rive
 - Chemin des plantes : reprofilage du chemin et pose d'un enduit bitume
- Remplacement du radar pédagogique : 2 997,60 €
- Travaux de signalisation horizontale : 1 968 €
- Changement du système d'exploitation de l'ordinateur de la mairie : 594,70 €
- Acquisition et pose d'un défibrillateur : 1 511,10 €

Travaux prévus pour 2021

- Des travaux de réfection de voirie sont envisagés et une demande de subvention (DSR) a été déposée auprès du Conseil Départemental.



➔ Point sur le volet voirie

Qui fait quoi ? Qui paie quoi ?

Nous souhaitons vous apporter les précisions suivantes sur les différents travaux de voirie réalisés cette année sur la commune.

- Les travaux concernant le point de tri enterré, place St Hilaire, ont été décidés après l'accord de la mairie, par **Agglopolys**, tant sur la réalisation que sur la prise en la charge financière. Le transfert du point de tri aérien sur le parking de la zone de loisirs a été également à la charge de l'agglomération.
- **Le Conseil Départemental** a programmé, réalisé et financé la réfection de la couche de roulement sur l'ensemble de la traversée du bourg (RD 68), sauf la rue de l'Eglise. Deux techniques ont été mises en œuvre :
 - Sur les parties glaiseuses (virage à l'entrée du bourg et entre l'école et la sortie du village), un rabotage a été effectué puis le coulage d'un enrobé à chaud a été mis en œuvre. Cette solution très onéreuse n'a pas eu lieu d'être appliquée sur la partie intermédiaire entre ces 2 zones.
 - Sur la partie intermédiaire, un revêtement type ECF (goudron liquide sans gravillon superficiel) a été appliqué. Le rendu est un peu moins bon surtout au départ mais après une période d'usure, il est identique et convient parfaitement à ces zones stables.
- **La commune**, quant à elle, a réalisé sur le budget les travaux suivants :
 - L'élargissement de la route de Russy, entre l'Erable et l'entrée du hameau. Ce programme sera poursuivi par tranches sur les prochaines années.
 - La rue de l'Eglise a été réalisée en enduit ECF (reliquat du programme de voirie 2019).
 - Un délimitage des rives a été effectué sur le chemin de la Ferlanderie.
 - Un enduit bicouche a été appliqué sur l'accès à La Jonquière.
 - Un reprofilage et un enduit bicouche ont été fait sur le chemin des Plantes (devant la zone bâtie).



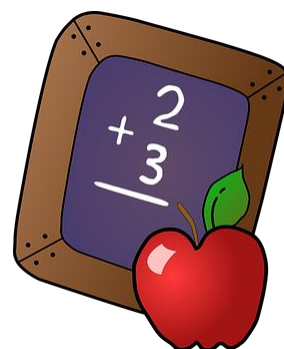
Nos professionnels

Assistantes Maternelles	Mme BONJUS Martine 9 rue de la Bourgogne 41330 Saint-Bohaire 02.34.35.10.55 06.75.81.05.08	Mme MERCIER Laëtitia 17 allée des Buissons - Russy 41330 Saint-Bohaire 02.54.44.94.70 06.84.12.76.02
Électricité - Dépannage	M. GOURDIN Pascal 1 rue de la prairie 41330 Saint-Bohaire 02.54.20.08.33	
Pose de revêtements de sols et de murs, carrelage, dallage	M. MOURATO Stéphane 2 rue Saint-Béthaire 41330 Saint-Bohaire 02.54.33.01.98	
Maçonnerie	DJA Val de Cisse 14 rue des Lilas 41330 Saint-Bohaire 06.72.86.99.03	
Maçonnerie - Espaces verts - Travaux divers	M. RAINIER Guillaume 10 rue Saint Béthaire 41330 Saint-Bohaire 06.47.58.30.27 raignierguillaume41@orange.fr	
Cabinet d'architecte	Atelier Frédéric BRUXELLE 1 rue de la Forteresse 41330 Saint-Bohaire 02.54.20.20.81 www.bruxelle-architecte-41.fr	
Paysagiste	PANNEQUIN PAYSAGE 4 moulin de Sudon 41330 Saint-Bohaire 02.54.20.16.48 sarl-pannequin-paysage@wanadoo.fr	
Services à la personne (petits travaux de jardinage, tonte, taille...)	PANNEQUIN SERVICES 4 moulin de Sudon 41330 Saint-Bohaire 02.54.20.16.48 sarl-pannequin-paysage@wanadoo.fr	
Maison d'hôtes	Le Château du Logis 1 rue de Vauvert 41330 Saint-Bohaire	
Conseil en évolution professionnelle	Formaevolution / Audit – Conseil – Formation Mme Laëtitia Liard (Formatrice ressources humaines) 06.26.78.34.05 laetitaliard@aol.fr	

2020, une année dont on se souviendra !

Une année marquée par les élections municipales en mars, la désignation des délégués communaux du SIVOS seulement en mai, en raison de l'état d'urgence sanitaire dû à la Covid-19, puis l'élection du Bureau en juin dont vous trouverez la composition ci-dessous :

GUILLOT Jean-Michel (Président)	Titulaire	Saint-Bohaire
ANJORAN Caroline	Titulaire	Saint-Bohaire
MONTREAU Déborah	Titulaire	Saint-Bohaire
RANVAL Lionel	Suppléant	Saint-Bohaire
PETIT Émilie	Suppléant	Saint-Bohaire
EMONET Marie-Christine	Suppléant	Saint-Bohaire
LHUILIER Sandrine (Vice-présidente)	Titulaire	Saint-Lubin-en-Vergonnois
RAFFRAY Laurence	Titulaire	Saint-Lubin-en-Vergonnois
BODUSSEAU Magali	Titulaire	Saint-Lubin-en-Vergonnois
ROBIN Adrienne	Suppléant	Saint-Lubin-en-Vergonnois
GOURJAU Dominique	Suppléant	Saint-Lubin-en-Vergonnois
CHEMMA Laurence	Suppléant	Saint-Lubin-en-Vergonnois



Une année où l'enseignement a été arrêté en présentiel pendant 2 mois, avec les cours et les devoirs « à la maison », puis une reprise le 18 mai jusqu'au vacances d'été : les élèves ont repris l'école par groupe de 15 élèves maximum.

Les deux écoles ont dû être réaménagées en amont de la reprise afin qu'entre autres, les tables soient placées à un mètre de distance les unes des autres.

A Saint-Bohaire, les deux enseignants ont accueilli les enfants dans le respect du protocole sanitaire en limitant le nombre d'élèves par classe et, les locaux le permettant, une troisième salle a été aménagée en étude surveillée. Une étudiante a été recrutée pour assurer cette mission.

A Saint-Lubin-en-Vergonnois, les élèves avaient cours une semaine sur deux.

Les adultes portaient des masques, les récréations se faisaient par groupes dans le parc de la salle des fêtes et sur des temps décalés. La cantine a pu fonctionner avec la mise en place d'un deuxième service et le transport scolaire a été autorisé avec l'occupation d'un siège sur deux « dans la mesure du possible ».

Et finalement, l'assouplissement du protocole sanitaire a donné la possibilité pour les enfants de se retrouver dans la même cour pour la remise des livres de fin d'année, le 30 juin à Saint-Lubin, et le 3 juillet à Saint-Bohaire autour de gâteaux et de jus de fruits (formats individuels).

Quelle joie avant les vacances !

Le 1er septembre, la rentrée des enfants s'est déroulée en classes complètes mais toujours en séparant les groupes pendant la récréation. Les adultes portent toujours un masque.

Depuis la rentrée de novembre, tous les enfants de plus de 6 ans doivent eux aussi porter un masque en classe, et dans le bus. Quelle année !

L'éventualité de la suppression d'une classe en raison de la baisse des effectifs avait été évoquée pour la rentrée de septembre 2020, mais n'a finalement pas été confirmée.

Les prévisions d'effectifs pour 2021 semblent meilleures surtout avec l'accueil des enfants en toute petite section.

Effectifs prévus pour la rentrée 2021 : 116 enfants pour 5 classes.

Depuis la reprise des cours et les mesures prises contre la Covid-19, Virgolina BOUSSIQUOT a assuré le remplacement de Pascale GRUET, en congé maladie jusqu'au mois de juillet et Appoline LAUDET le remplacement d'Amélie PAPIN, en congé maternité puis en congé parental.

Depuis la rentrée, Madame DEROUET Maryline assure la surveillance du car le soir à la place de Nathalie DUPIN.

Des chèques cadeaux ont été remis en fin d'année à chaque salarié au prorata du temps de travail.

Un grand merci à nos équipes enseignantes et non enseignantes qui ont su s'adapter tout au long de cette année particulièrement compliquée.

Continuons de rester raisonnables et de respecter les gestes barrières et les préconisations, en espérant une meilleure année 2021...

Le président du SIVOS du RPI St-Lubin/St-Bohaire,
Jean-Michel GUILLOT



Le regroupement pédagogique intercommunal comptait 112 élèves lors de cette rentrée scolaire 2020-2021.

- **50 élèves** sont scolarisés à **Saint-Bohaire**, répartis en deux classes :
 - une classe de CP (21 élèves)
 - une classe de CE1 / CE2 (29 élèves).20 élèves sur 50 résident à Saint-Bohaire.
- **62 élèves** sont scolarisés à **Saint-Lubin-en-Vergonnois**, répartis en trois classes :
 - une classe de toute petite section + moyenne section (18 élèves),
 - une classe de petite section + grande section (19 élèves)
 - une classe de CM1/CM2 (25 élèves).24 élèves sur 62 résident à Saint-Bohaire.

	Toute petite section	Petite Section	Moyenne Section	Grande Section	CP	CE1	CE2	CM1	CM2
St Bohaire					21	16	13		
St Lubin	4	8	14	11				14	11

L'équipe enseignante :

A Saint-Bohaire :

- Monsieur Jean-Marc FOURICQUET, directeur de l'école et enseignant pour la classe de CE1/CE2,
- Madame Christine HARRAULT, enseignante pour la classe CP.

A Saint-Lubin-en-Vergonnois :

- Madame Valérie LEDDET, directrice de l'école et enseignante pour la classe de CM1/CM2,
- Madame Karine KIRSCH, enseignante pour la classe de petite/grande section,
- Madame Sandrine PITAT, enseignante pour la classe de toute petite / moyenne section.

Coordonnées des écoles :

Ecole primaire de St Bohaire (02-54-20-08-56)

11 rue de l'église

41330 ST BOHAIRE

Mail : ec-saint-bohaire@ac-orleans-tours.fr

Ecole primaire de St Lubin (02-54-43-22-93)

16 rue des écoles

41190 ST LUBIN EN VERGONNOIS

Mail : ec-saint-lubin-en-vergonnois@ac-orleans-tours.fr



Représentants des parents d'élèves du RPI :

Sont élus titulaires pour Saint-Lubin : Mme TEIXEIRA MOREIRA, M. COMERT et M. PILLON.

Sont élues suppléantes pour Saint-Lubin : Mme LETURGEON et Mme BESNARD PINHEIRO.

Sont élus titulaires pour Saint-Bohaire : Mme GRANGER et Mme DE LA CROMPE.



Le mot du directeur de l'école de Saint-Bohaire

L'année 2020 a été marquée par une période particulière. L'école a vécu son premier confinement comme toute la France.

Rapidement, chacun a dû s'adapter. Nous avons renforcé l'utilisation des outils numériques pour communiquer avec les élèves. Nous avons utilisé BENEYLU SCHOOL.

Cet Espace Numérique de Travail (ENT), qui fonctionnait depuis plusieurs années dans le RPI, nous a permis de garder les liens sociaux et éducatifs avec nos élèves en proposant en ligne : des vidéos pédagogiques et ludiques, des exercices, des leçons et des manuels...

L'ENT a permis également aux élèves de déposer leur travail au fur et à mesure pour que l'enseignant puisse contrôler les acquis.

Le programme de l'année a continué malgré la distance. Les élèves ont pu travailler chez eux avec les outils de l'école. Il a fallu en plus de la mise en place de l'ENT, assurer :

- le prêt d'ordinateurs aux élèves,
- les photocopies du travail donné, disponibles tous les lundis matin si besoin,
- le lien via le téléphone pour aider et prendre des nouvelles des élèves,
- l'accueil des enfants de soignants au sein de l'école.

Les parents ont tous participé, ce qui a été essentiel pour des élèves de cet âge. Sans leur rôle actif, nous n'aurions pu maintenir un travail efficace à la maison.

Le déconfinement a aussi été une phase importante, tant au niveau du comportement face aux gestes barrières que de l'aménagement de l'école. En effet, la mairie s'est investie pour créer une nouvelle classe de façon à accueillir le maximum d'élèves.

Nous tenons à remercier toutes les personnes qui ont participé au réaménagement et à la réorganisation de l'école pour permettre un fonctionnement optimal et l'accueil des élèves.



Salle d'arts plastiques devenue salle d'études



BENEYLU SCHOOL, Espace Numérique de Travail (ENT)

➔ Les évènements de 2020

Cette année 2020 s'est malheureusement distinguée par l'épidémie de Covid-19 que nous subissons encore à l'heure actuelle.

Après le premier confinement du 16 mars 2020, décidé par le gouvernement, votre commune a respecté les dispositions des protocoles sanitaires pour la reprise de l'école et pour la continuité du service public réalisé par la mairie.

Nathalie Dupin, notre secrétaire de mairie est restée disponible pour toutes vos interrogations et la mise à disposition des attestations dérogatoires de sortie.

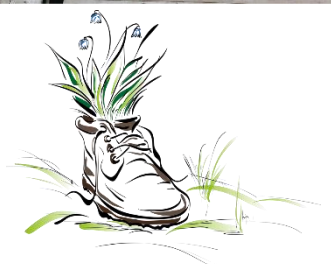
Avec l'épidémie de Covid-19, les évènements ont été plus que limités cette année 2020. Les manifestations traditionnelles telles que la brocante, la fête des écoles, le conseil communautaire d'été d'Agglopolys et le repas du 11 novembre ont hélas été annulées.

◆ Dégustation de la galette des rois et après-midi jeux de société le 12 janvier



◆ Randonnée du 16 février

356 marcheurs sont venus apprécier la balade et le ravitaillement !



◆ Elections municipales du 15 mars

11 sièges de conseillers municipaux étaient à pourvoir à Saint-Bohaire.

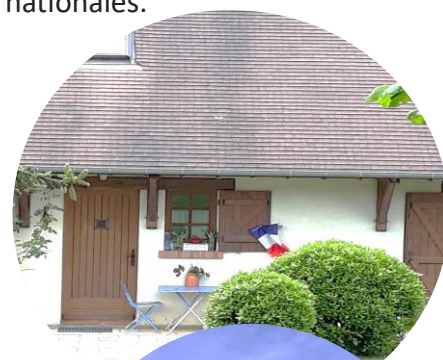
	Nombre	% Inscrits	% Votants
Inscrits	363		
Abstentions	184	50,69	
Votants	179	49,31	
Blancs	1	0,28	0,56
Nuls	0	0,00	0,00
Exprimés	178	49,04	99,44

Candidats	Voix	% Inscrits	% Exprimés
M. Lionel RANVAL	171	47,10	96,06
M. Didier THEVENOT	168	46,28	94,38
Mme Déborah MONTREAU	167	46,00	93,82
M. Guillaume RANDUINEAU	166	45,73	93,25
Mme Caroline ANJORAN	165	45,45	92,69
M. Bernard PANNEQUIN	164	45,17	92,13
Mme Marie-Christine EMONET	164	45,17	92,13
M. Jean-Michel GUILLOT	163	44,90	91,57
Mme Emilie PETIT	163	44,90	91,57
M. Thierry GAUTHIER	155	42,69	87,07
Mme Jeannine COULLON	154	42,42	86,51

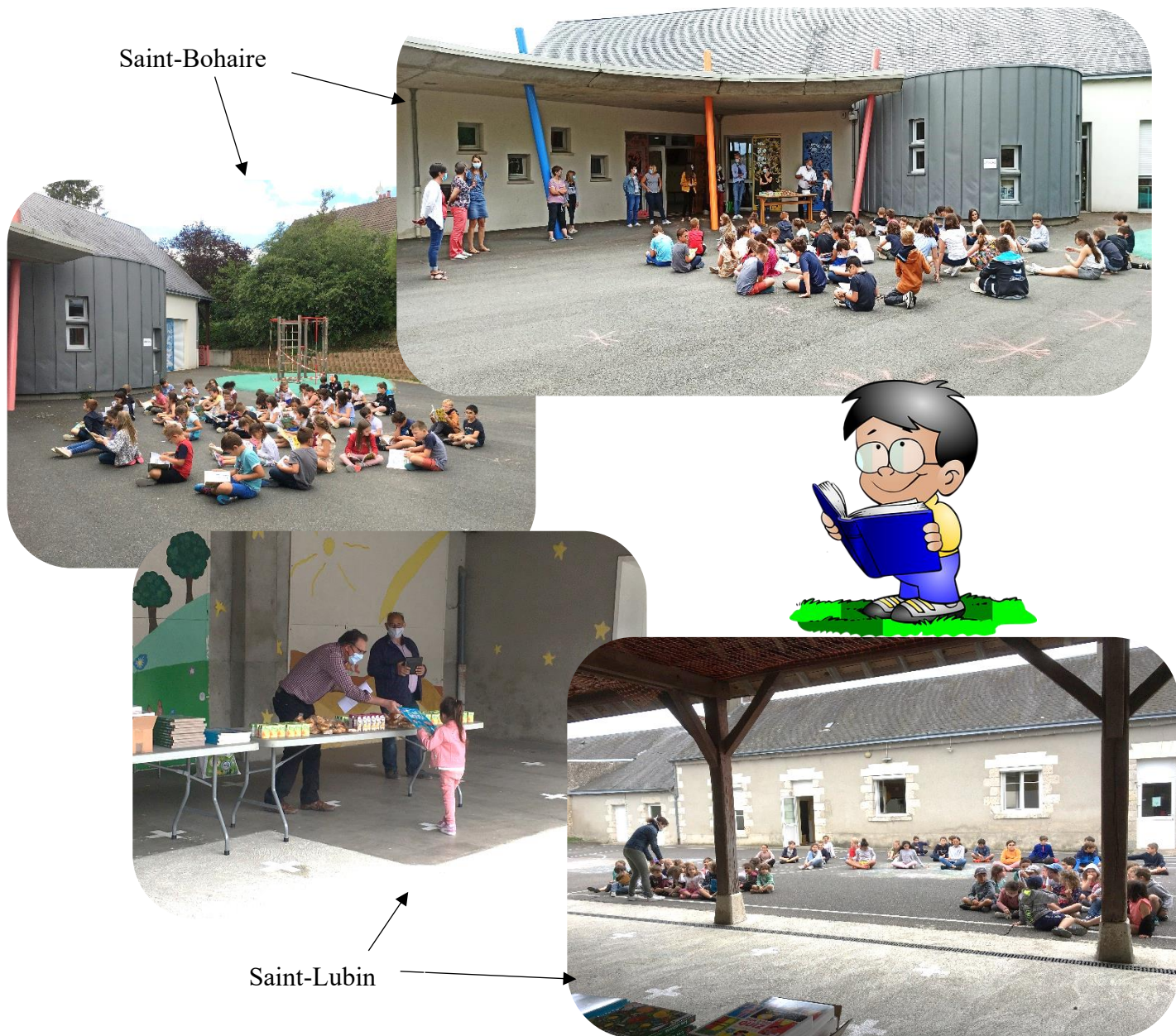
◆ Commémoration du 8 mai 1945

En raison de l'état d'urgence sanitaire et des mesures de confinement, la cérémonie du 8 mai n'a pas été ouverte au public. Toutefois, un dépôt de gerbe a été effectué au monument aux morts par quelques membres du conseil municipal.

Afin de manifester leur participation à cette journée nationale, le Président de la République avait demandé aux Françaises et aux Français qui le souhaitent de pavoiser leur balcon aux couleurs nationales.



◆ La remise des livres aux élèves du RPI à St Lubin et à St Bohaire les 30 juin et 3 juillet



◆ Tournoi homologué du Tennis -Club de la Cisse du 10 au 25 août



◆ Remise des colis aux aînés de la commune

Cette année, le traditionnel repas des anciens organisé par le conseil municipal et le comité des fêtes n'ayant pu se dérouler, la municipalité a décidé d'offrir aux habitants de plus de 70 ans, un panier composé de produits locaux, fourni par l'Auberge des 3 Marchands d'Herbault.



➔ Les associations

◆ L'association de Sauvegarde de l'Eglise

L'année 2020 n'a pas été une année comme les autres, en raison de l'épidémie du Covid-19. Les rassemblements prévus n'ont pas pu avoir lieu et notre brocante annuelle du 8 mai, tout comme l'assemblée générale ont été annulées. Nous espérons, le bureau ainsi que tous ceux qui nous entourent, que l'année 2021 se passera mieux et que ces mois difficiles seront derrière nous. Nous vous souhaitons une bonne année 2021 en espérant des jours meilleurs.

Bernard FESNEAU
Président de l'Association de Sauvegarde de l'Eglise



◆ Le Tennis Club de la Cisse

Le Tennis Club de la Cisse repart pour une saison 2020-2021 qui, espérons-le, pourra aboutir.

Fin octobre, nous avons de nouveau dû mettre nos activités en pause, pour une reprise progressive en extérieur et en individuel depuis fin novembre. La veille du confinement, le jeudi 29 octobre 2020, nous avons pu tenir notre Assemblée Générale Annuelle en présence d'une douzaine de personnes. La municipalité nous a mis à disposition la salle des fêtes, ce qui nous a permis de respecter un protocole sanitaire strict.



Lors de cette assemblée, un nouveau bureau a été élu, plusieurs postes étant à pourvoir. Madame Corinne SAINT-OUEN a été élue au poste de présidente en remplacement de Madame Virginie PALACZ, démissionnaire en raison d'une activité professionnelle plus chargée. Cette dernière reste dans le bureau en tant que vice-présidente afin d'aider Madame SAINT-OUEN dans la prise de ses fonctions.

Le nouveau bureau se compose ainsi :

- Présidente : Mme Corinne SAINT-OUEN
- Vice-Présidente : Mme Virginie PALACZ
- Trésorier : Mr Goran MINIC
- Trésorière adjointe : Mme Claudie BOYER
- Secrétaire : Mme Chloé GUILLOT
- Secrétaire adjointe : Mme Maud NOLIERE
- Membres : Mr Christian EMONET, Mme Laurence JALU, Mr Frédéric COLLOT, Mme Audrey THEBAULT, Mr Claude DOLE.

Cette nouvelle équipe aura à cœur de poursuivre les activités du club dans la convivialité qui le caractérise. La situation sanitaire actuelle ne nous permet pas de nous projeter à moyen terme. Nous ne pouvons qu'espérer une reprise des entraînements collectifs dans les premières semaines de 2021.

Nous souhaitons pouvoir, au printemps peut-être, proposer les animations qui avaient bien fonctionné l'année dernière, comme réunir les parents et les enfants pour une compétition amicale.

Toute l'équipe du Tennis Club de la Cisse vous souhaite une bonne année. Profitez de vos proches (en petit comité), prenez soin de vous et nous espérons une année 2021 plus sereine sur le plan sanitaire.

Pour rappel, à St Bohaire, Nicolas vous propose 3h d'entraînements le samedi matin. Les courts sont à la disposition des joueurs tout le reste de la semaine, uniquement sur réservation via l'application Ten'Up.

La mairie de St Sulpice nous met à disposition le gymnase le lundi soir (à partir de 19h) et le dimanche matin (de 9h à 12h) pour les entraînements libres, le jeudi soir (de 16h30 à 21h30) et le samedi matin (de 9h à 12h) pour les entraînements encadrés par Christian, à partir de 6 ans.

N'hésitez pas à nous suivre sur notre page Facebook : Tennis Club de la Cisse ou à nous contacter par mail à l'adresse suivante : tccisse@outlook.com

◆ L'association sportive Gymnastique de Saint-Bohaire

En dépit de l'incertitude liée au coronavirus les cours de Gymnastique Volontaire ont quand même repris le 16 Septembre dans le respect des consignes sanitaires.

Hélas nous avons encore dû tout arrêter fin octobre comme tous les clubs sportifs, mais espérons de tout cœur pouvoir reprendre en janvier et rattraper les séances perdues.

Les cours ont toujours lieu le mercredi de 20h15 à 21h15 dans la Salle des Associations hors vacances scolaires. Le montant de la cotisation annuelle licence comprise a été maintenu à 90 euros.

Au programme : cardio (dont chorégraphies), renforcement musculaire (bras, abdominaux, fessiers, cuisses), étirements...

Comme l'année passée, les séances sont très diversifiées et dynamiquement animées par OKSANA. Malgré la participation financière qui avait été demandée aux associations par Profession Sport afin de maintenir le salaire complet des animateurs lors du 1er confinement du printemps, nous avons tout de même déduit les séances annulées du prix de l'adhésion 2020/2021.

La soirée organisée chaque année nous permettant de compléter le financement des cours a été annulée, diminuant d'autant notre trésorerie. Heureusement les bénéfices des soirées des années précédentes nous permettent encore de financer cette saison.

Si vous voulez venir nous rejoindre, n'hésitez pas, les cours se passent dans une ambiance sympathique et les nouvelles (et nouveaux) sont toujours les bienvenus.

Cette année l'effectif est de 10 adhérents et nous avons maintenant 2 hommes !

Nous ne manquons pas de place dans la salle, alors franchissez le pas, venez assister à une séance et si cela vous convient la cotisation sera réduite au prorata des mois restant à venir.

Si vous désirez plus de renseignements vous pouvez me contacter au 06 12 50 20 53.

Les adhérents et moi-même vous adressons nos meilleurs vœux pour 2021, que cette année soit porteuse d'espoir et puisse nous faire oublier la précédente.

Portez-vous bien, très belle année sportive à tous !



La Présidente, Nathalie CHERRIER

◆ Le Comité des fêtes

L'année 2020 ne restera pas gravée dans notre mémoire pour les actions que se proposait d'organiser le nouveau bureau de l'association, coronavirus oblige.

Après que le nouveau bureau se soit mis en place, en décembre 2019, nous étions toutes et tous plein d'idées nouvelles. Le groupe WhatsApp que nous avons constitué fourmillait de propositions et d'idées nouvelles fort intéressantes.

Cette année 2020, nous avons tout de même pu organiser :

-La traditionnelle « **galette des rois** » le 12 janvier. Chacun est venu avec un jeu et nous avons passé une partie de l'après-midi à faire des jeux de société, avant de déguster la galette et couronner nos reines et rois. Une trentaine de personnes se sont déplacées.

-Le 16 février, avait eu lieu notre « **randonnée pédestre** ». Le temps était clément, le vin chaud préparé par Sandrine parfait, les jonquilles en fleur, il n'en fallait pas plus pour inciter **356 marcheurs** à venir découvrir nos beaux chemins et sous-bois.

Je tiens à remercier Michel Vincent pour nous avoir autorisé à faire le ravitaillement chez lui. Merci aussi à tous ceux, membres du comité des fêtes et bénévoles pour cette magnifique journée.

Ensuite, tout le monde connaît et a vécu la suite : le **premier Confinement**, et tout a été gelé.

La « journée Orchidées » prévue le 22 mars a été annulée. Le comité des fêtes s'est mis en veille. Aucune autre action n'a été réalisée.

Néanmoins, les membres du comité des fêtes vous souhaitent à toutes et tous une meilleure année 2021.

Christian Emonet

Le bureau est composé de :

Président : Christian EMONET

Trésorière : Sandrine MOREAU

Secrétaire : Emilie PETIT

Avec pour membres actifs : Laëticia BRETON, Nathalie CHERRIER, Jeannine COULLON, Maxime CRECHE, Marie-Christine EMONET, Frédéric PETIT.

Toute personne volontaire est la bienvenue. Merci de contacter l'un des membres ci-dessus.

**Comité des fêtes
de Saint-Bohaire**



◆ L'association des parents d'élèves de Saint-Bohaire et de Saint-Lubin-en-Vergonnois

Madame, Monsieur,

L'Association des Parents d'Elèves tient à remercier l'ensemble des habitants de la commune pour la participation à nos différentes actions menées pendant l'année qui vient de s'achever.



Les actions que l'APE a pu mettre en place en 2020 ont rencontré une belle réussite malgré la situation sanitaire :

- Vente de lunch box et de pochettes,
- La traditionnelle vente de chocolats de Noël.



Les bénéfices de toutes nos ventes vont permettre aux enfants du RPI de St Lubin-en-Vergonnois et St Bohaire, de faire des sorties ou projets sur l'année 2021.

Nous vous remercions pour votre participation et votre soutien

Nous envisageons, si la situation sanitaire le permet, la vente de pizzas, la tenue d'un stand lors de la brocante et surtout la fête de l'école.



Association des Parents d'Elèves de St Lubin et St Bohaire

Du pop-corn tout chaud et fait maison

pour vos goûters, anniversaires, réunions, occasions festives



- Salé / Sucré / Epicé
- Préparation rapide : 5 min
- Fonction maintien au chaud pratique
- Espace intérieur XXL éclairé
- Nettoyage facile

MACHINE A POP CORN PROFESSIONNELLE XXL

Dimensions 53,5 x 58 x 53,5 cm - poids 12 kg

10€ / location

ingrédients et contenants non fournis

dépôt de garantie : chèque de 150€ à l'ordre de APE St Lubin/St Bohaire

Renseignements et Réservations :

06 50 67 23 51 - apestbostlub@gmail.com

Par ailleurs, l'APE a fait l'acquisition d'une machine à popcorn qui pourra être louée avec plaisir à l'occasion de vos goûters, soirées d'anniversaire, etc...

L'APE vous souhaite une très belle année, qu'elle vous apporte la Joie, le Bonheur partagé, mais surtout la Santé ...

Les membres de l'APE

L'APE du RPI St Lubin/St Bohaire est composée de :

Présidente : Caroline Anjoran

Co-présidente : Mélina Teixeira Moreira

Trésorière : Elvire Granger

Trésorière adjointe : Aurélie Alzi

Secrétaire : Déborah Montreau

Secrétaire adjointe : Lucie de la Crompe de la

Boissière

◆ L'association USEP

L'association USEP des écoles du RPI Saint-Bohaire - Saint-Lubin est composée d'élèves, d'enseignants et de parents d'élèves. Sa particularité est d'avoir 2 bureaux : un bureau adultes mais aussi un bureau enfants (6 élus au sein de la classe de CM). Ainsi, certaines actions sont totalement gérées par les élèves.

En 2020, la crise sanitaire a entraîné l'annulation des deux projets phares que sont l'étoile cyclo (classe des CM2) et les P'tites Randos (classe de maternelle) mais aussi de certaines rencontres sportives prévues pendant et hors temps scolaire. 3 des 5 classes du RPI ont tout de même pu participer à des rencontres sportives associatives organisées pendant le temps scolaire au niveau du secteur Blaisois ou du département de septembre à février. Les élèves de CM2 ont notamment participé aux P'tits Bals. Après s'être entraînés en classe, une grande rencontre autour de la danse traditionnelle (avec présence d'un groupe de musique traditionnelle) a eu lieu à St-Sulpice en février. Les enfants avaient également préparé une très belle chorégraphie sur une chanson de Christophe Maé, qu'ils ont pu présenter aux autres écoles à cette occasion.

En complément, les enfants du RPI se sont vu proposer 7 rencontres organisées le mercredi après-midi. Le bureau enfants a également participé, pour la deuxième année, au congrès départemental des enfants. Après avoir travaillé en classe sur «les ressources locales» et «les rencontres intergénérationnelles», ils ont pu débattre avec d'autres enfants d'associations USEP du Loir-et-Cher (dans la salle du Conseil départemental). L'après-midi s'est prolongé par une visite des salons de la préfecture et un goûter en présence du Préfet avec lequel les enfants ont pu discuter en toute simplicité.

Au cours du confinement, l'association a su s'adapter et les élèves de CM2 ont tout de même travaillé (depuis chez eux) sur la semaine étoile cyclo en préparant un carnet de voyage dessiné sur ce qu'aurait été leur 30^{ème} étoile cyclo.



Cette initiative a été saluée au niveau départemental et le travail des élèves a d'ailleurs été présenté lors de l'assemblée générale de l'USEP41 le 29 septembre dernier.

L'USEP41 a également proposé aux écoles du département de participer à des e-rencontres. De retour à l'école, d'autres e-rencontres ainsi qu'une randonnée contée ont pu être organisées.

Notre association locale n'a pas pu réaliser toutes les actions prévues en 2020 qui permettent de financer une partie des projets USEP. Le week-end récupération de ferraille au printemps, les ventes de gâteaux par les enfants chaque veille de vacances scolaires et la vente de sapin du mois de novembre ont dû être annulés. La tombola pour gagner la corbeille garnie de Noël a pu être maintenue (sans vente de tickets en porte à porte).

Nous espérons un retour à la normale rapide avec le retour des rencontres entre écoles, de l'Etoile Cyclo et des P'tites Randos.

Nous vous donnons rendez-vous dès que possible pour une prochaine récupération de ferraille, les ventes de gâteaux à l'école les veilles de vacances scolaires et fin 2021 pour la corbeille de Noël et la vente de sapins.

Nous remercions les enfants, les familles et les communes pour leur soutien et rappelons que notre association ne pourrait exister sans votre mobilisation.

L'assemblée générale 2020 n'ayant pu avoir lieu en novembre en raison de la Covid-19, le bureau de l'association reste pour l'instant inchangé :

Présidente : Salomé BOITARD (s.boitard@live.fr)

Co-présidence : Laurence CHEMMA

Trésorière : Valérie LEDDET

Co-trésorier : Jean-Marc FOURICQUET

Secrétaire : Audrey RENCEN

Co-secrétaire : Nicolas RENCEN



LE SERVICE ENFANCE JEUNESSE de la commune de SAINT-SULPICE-DE-POMMERAY

• L'ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT (A.L.S.H.)

L'A.L.S.H. accueille les enfants de 2 ans et demi à 11 ans, les mercredis (en journée ou en demi-journée avec ou sans repas), en journée complète pendant les petites et grandes vacances scolaires (à l'exception des fermetures annuelles : les vacances de fin d'année et d'une semaine au mois d'août), de 7h30 à 18h30. Le Centre de Loisirs est co-financé par les mairies conventionnées de Fossé, La Chapelle Vendômoise, Saint-Bohaire et Saint-Lubin-en-Vergonnois.

L'an dernier, sous l'impulsion des équipes d'animation, des projets ont pu se réaliser entre autres : séances cinéma, sortie à vélo, sortie à la ferme de Brisebarre, au Muséum d'Histoires Naturelles, au Musée de la BD, Musée de l'Automobile de Romorantin-Lanthenay, à l'Archéovillage de Saint Laurent Nouan, à la ferme des Oliviers de Molineuf, nombreux grands jeux en forêt et spectacles éducatifs de « planète mômes », rencontres ou sorties mutuelles inter-centres, intervenant danse salsa, bien entendu notre journée festive (spectacle) de fin d'année multi centres et pleins d'autres moments inoubliables pour tous.



• L'ACCUEIL DE JEUNES LABELISE (A.J.)

Appelé également « local ados », ce lieu est ouvert en période de vacances scolaires (à l'exception des fermetures annuelles, les mêmes que l'A.L.S.H.) du lundi au vendredi de 8h00 à 18h30 (et jusqu'à 22h00 en cas de soirée à thème organisée). Il est accessible dès l'âge de 11 ans ou de l'entrée en 6^{ème}, pour les adolescents de la commune et hors commune.

Sur propositions des adolescents en concertation avec l'équipe d'encadrement, de nombreuses activités y sont organisées toute l'année pendant les vacances. Il y a la possibilité d'organiser un séjour estival de 5 ou 6 jours.

Au-delà des initiations sportives, des activités manuelles, des créneaux jeux de société et des randonnées à vélo ou à pieds locaux, des animations ont été programmées comme : escape game à Fréteval et à Blois, une cani-rando, des visites d'une verrerie d'Art, du château du Rivau de Lémeré (37), des villes de Vendôme, de Cheverny et de Trôo, de l'usine Arcante, de la réserve zoologique de la Haute Touche, le Musée de l'Automobile de Romorantin-Lanthenay, la Maison de la BD, le

pôle des étoiles de Nançay (18), sans oublier le laser game, trampoline parc, virtual room, bowling, cinéma, l'accrobranche, la patinoire, la journée ligérienne et celle sur la gaspillage alimentaire et différentes baignades entre autres.

Pour tous renseignements complémentaires, n'hésitez pas à vous adresser au Coordinateur :

Par téléphone au 02 54 52 58 14 ou par Email (préférable) à saint.sulpice.sej@orange.fr
ou sur le site <http://saintsulpicedepommeray.fr/>, rubrique Enfance Jeunesse.

Que fait l'Agglo pour vous ?



Gestion des déchets

- collecte les **déchets ménagers**
- organise le **tri sélectif** (points d'apport volontaire et déchetteries)
- encourage la **réduction de déchets produits** et leur recyclage

La collecte des déchets, un spectacle au Jeu de Paume, le réseau de transports en commun Azalys ou bien encore le centre aquatique Agl'eau, Agglopolys fait partie de votre quotidien.



Développement économique

- favorise l'**implantation des entreprises**, en développant des zones d'activités dédiées à l'industrie, l'artisanat et au tertiaire
- accompagne les entrepreneurs dans leur développement (pépinières d'entreprises, aides financières...)
- soutient le maraîchage, promeut les **producteurs locaux** (label « En direct de nos fermes ») et les AOC viticoles
- aide les **hébergements hôteliers** et les **commerces**



Environnement

- agit en faveur de la **biodiversité** (lutte contre le frelon asiatique, développement du pâturage...)
- lutte contre la **pollution de l'air**
- favorise la **transition énergétique**



Emploi & Insertion

- accompagne les **filiales porteuses d'emplois**
- soutient la Maison de l'emploi, la Mission locale, le Bureau Information Jeunesse, l'École de la 2^e chance



Action sociale

- accompagne les **personnes en difficulté** (adultes sans enfant mineur à charge, bénéficiaires du RSA)
- accompagne et aide les **personnes âgées** et les **personnes en situation de handicap** (soutien à domicile)



Tourisme

- assure le développement, l'accueil et la promotion touristique via l'**Office de Tourisme Blois-Chambord**
- gère les itinéraires cyclables **Loire à vélo** et **Châteaux à vélo**



Eau & Assainissement

- fournit l'**eau potable** (dans 26 communes)
- gère l'**assainissement des eaux usées**
- protège les milieux aquatiques et prévient des **inondations**



Urbanisme & Habitat

- élabore le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (fixe les règles d'organisation du territoire)
- participe aux grandes opérations de renouvellement urbain (quartiers Nord et Bouillie à Blois...)
- fixe les objectifs de construction et rénovation du logement social
- accompagne les ménages dans la rénovation énergétique
- gère les aires d'accueil des gens du voyage
- protège et améliore les paysages



Enseignement supérieur

- soutient le développement des 13 établissements d'enseignement supérieur (extension INSA Centre-Val de Loire, réhabilitation CFA de la Chambre de métiers et de l'artisanat...)



Mobilité

- organise les transports publics (urbains, scolaires, à la demande, des personnes à mobilité réduite)
- encourage les modes de déplacement doux (construction de pistes cyclables, location et aide à l'achat de vélos à assistance électrique, etc.)
- aménage et entretient 165 km de voiries



Culture

- assure l'enseignement musical et artistique
- gère un réseau de bibliothèques

Des équipements communautaires au service des habitants

Le Jeu de Paume ■

Le centre aquatique Agl'eau ■

La piscine Tournesol ■

Les piscines saisonnières : Lac de Loire, Herbault, pataugeoire du parc des Mées ■

Les bibliothèques : Abbé-Grégoire et Maurice-Genevoix à Blois, Veuzain-sur-Loire ■

Le conservatoire de musique et théâtre, l'école de musique de Fossé ■

L'école d'art ■

10 déchetteries ■

Le crématorium du Val de Loire ■

Les fourrières animale et automobile ■

Le pôle d'échanges scolaires ■

Le centre social La Chrysalide à Vineuil ■

Les résidences autonomie Lumière et Vauquois ■

Le Lab, pôle d'entreprises ■

37 stations d'épuration ■

22 châteaux d'eau ■

Le parc des Mées ■



Loisirs

- gère les piscines
- soutient les manifestations sportives et culturelles

PLUi ET CONSTRUCTIBILITÉ DES PARCELLES

Agglopolys s'est engagée dans l'élaboration de son Plan Local d'Urbanisme intercommunal Habitat-déplacements (PLUi-HD). Les différentes pièces du futur document d'urbanisme, dont le zonage et le règlement, sont en cours d'élaboration. Des temps de communication avec les habitants d'Agglopolys sont prévus en 2021 avant une enquête publique, pour une mise en application au second semestre 2022.

Si vous vous posez des questions sur la constructibilité de vos parcelles, voici les grands principes à retenir :

Comment se fait le choix des zones constructibles ?

Différentes lois ont progressivement enrichi le code de l'urbanisme pour **protéger les espaces agricoles et les espaces forestiers et naturels de l'urbanisation**. Il s'agit de maintenir les terres agricoles exploitées ou en friche s'garantes de l'autonomie alimentaire du territoire, ne pas rendre plus difficile leur exploitation, et de protéger les espaces jouant un rôle pour la biodiversité, le climat et la qualité de l'air. **La mise en place ou le maintien de zones constructibles doit être justifié par les besoins réels du territoire pour les 15 années à venir**. La priorité est de réaliser les nouveaux logements dans les espaces déjà bâtis (divisions foncières, remise sur le marché du logement vacant...). La localisation des zones à construire doit être analysée au regard de plusieurs enjeux : risques, paysage, biodiversité, agriculture, proximité des services et des emplois...La construction dans les hameaux fait l'objet d'une attention particulière pour ne pas augmenter de manière trop importante le nombre d'habitants dans ces secteurs (passage d'engins agricoles, nuisances sonores/poussières...). **Ainsi il ne sera plus possible de construire de nouvelle habitation dans les hameaux de petite taille.**

Des terrains qui étaient constructibles deviennent inconstructibles. Comment leurs propriétaires seront-ils informés ?

Comment les futurs acquéreurs peuvent-ils s'assurer de la constructibilité d'une parcelle ?

Le caractère constructible ou non d'un terrain n'est pas immuable. Un terrain n'est pas automatiquement constructible de manière indéfinie, l'urbanisme fait régulièrement l'objet de nouvelles lois pour s'adapter aux contraintes environnementales, aux besoins sociaux...Les propriétaires sont tenus de se tenir informés sur l'évolution des règles d'urbanisme, il ne sera pas réalisé de communiqué à portée individuelle. Ils peuvent contester ces évolutions, mais c'est l'intérêt général qui prime. Des réunions publiques seront organisées début 2021, un registre est tenu dans chaque mairie et une fois le projet de PLUi-HD arrêté, une enquête publique sera menée avant son approbation définitive.



Dès lors, dans le cas où un projet de construction irait à l'encontre des futures règles applicables du PLUi-HD, **l'octroi du permis de construire peut être suspendu pendant 2 ans** ; c'est ce qu'on appelle « le sursis à statuer ». Lors de la vente d'un terrain, pour l'acheteur il est judicieux de **faire inscrire dans le compromis de vente une condition suspensive** liée à l'obtention d'un permis de construire purgé de tout recours.

Des constructions existantes se retrouvent en zone non constructible. Perdront-elles de la valeur, ne pourront-elles plus être vendues ?

Une construction bâtie légalement avant le PLUi-HD peut effectivement se retrouver en zone agricole ou naturelle, par principe inconstructible. Ces biens pourront toujours être vendus, ils seront toujours recherchés par les acquéreurs souhaitant habiter un milieu rural, avec un grand terrain, sans risque de voir se construire de nouvelles maisons autour :

- **s'il s'agit d'une habitation** : des extensions et des annexes (piscine, garage...) pourront être réalisées. Une règle précisera les seuils à ne pas dépasser.
- **s'il s'agit d'un ancien bâti ment agricole** : certains bâtiments seront repérés sur le plan de zonage afin de permettre au propriétaire de demander un changement de destination en vue de la réalisation d'un projet en ces murs (pour y faire un logement, un atelier d'artisanat, un gîte...).
- la reconstruction à l'identique sera autorisée dans les zones Agricoles et dans les zones Naturelles (hors forêts et vallées inondables).

Pour plus d'informations sur le PLUi-HD, rendez-vous sur agglopolys.fr/plui ou dans votre mairie.

AVEC AGGLOPOLYS, JE ME DÉPLACE À VÉLO ET À PIED !

La communauté d'agglomération de Blois encourage les modes de déplacements doux, pour vous aider à lâcher le volant au profit du guidon et de la marche à pied !

Je loue un vélo à assistance électrique sans contrainte

Profitez d'un vélo électrique de location à partir de 135 euros*/ an seulement, (*avec la prise en charge de la moitié du prix de l'abonnement par votre employeur, obligation légale). La location peut se faire à l'année, au mois ou au trimestre et comprend deux entretiens préventifs par an dont le changement de batterie si nécessaire.

Location Azalys	1 mois	3 mois	1 an
Abonné Azalys	30 €	60 €	180 €
Non-abonné	45 €	90 €	270 €

Pour les étudiants: - 50%.

Les vélos de location, de marque française, ont une transmission à cardan très fiable, sans salissure ni déraillement possibles.

Contact jusqu'au 31 décembre 2020 :

Agence Azalys – 3 rue du commerce à Blois
Tél. 09 693 693 41 (prix d'un appel local).

Contact à partir du 1er janvier 2021 :

indiqué sur agglopolys.fr

J'achète un vélo électrique à moindre frais

Dans le réseau de magasins partenaires, 25% du prix du vélo est pris en charge par Agglopolys (soit jusqu'à 400€ remboursés). Deux subventions possibles par foyer. Démarche dématérialisée en ligne : agglopolys.fr

Je dis adieu au péage et j'adopte le train + vélo

Un garage à vélo sécurisé (50 places) est à disposition en gare de Blois pour permettre aux actifs de se rendre facilement de la gare à leur lieu de travail. Abonnement mensuel : 8€ / Trimestriel : 15€ / Annuel : 40€.

Contact : Stationéo, 2 av Gambetta à Blois.

Tél. 02 54 70 58 30.



AZALYS, UNE OFFRE DE TRANSPORT COMPLÈTE

7 lignes sur le coeur d'agglomération

Les lignes A, B, C, D, E, F et G desservent Blois, La Chaussée Saint-Victor, Saint-Gervais-la-Forêt, Vineuil et Villebarou. Elles fonctionnent du lundi au samedi toute l'année, sauf la ligne G qui fonctionne du lundi au vendredi. Les lignes B, C et D circulent également les dimanches et jours fériés (hors 1^{er} mai).

Une navette de centre-ville à Blois

La navette électrique gratuite de centre-ville, circulant du lundi au samedi (hors jours fériés), avec un passage toutes les 13 minutes, dessert dorénavant le quartier Vienne également (15 arrêts desservis en tout).

Les lignes scolaires

35 lignes scolaires numérotées S1, S2, etc, desservent les établissements de Blois, le collège Marcel-Carné à Vineuil et le collège Joseph-Crocheton à Onzain. Ces lignes fonctionnent du lundi au vendredi en période scolaire. Elles ne sont pas uniquement réservées aux scolaires. **Retrouvez ces lignes sur www.azalys-blois.fr**

Résago : le transport à la demande

Résago permet d'effectuer des déplacements du domicile (prise en charge sur le domaine public) vers un ensemble de points de destination.

Pour réserver son transport RESAGO, il suffit d'appeler le 09 693 693 41 (prix d'un appel local) ou de remplir le formulaire en ligne sur le site d'Azalys : azalys-blois.fr.

Le transport peut être réservé d'une semaine à l'avance jusqu'à : • 17h la veille du transport et • Le samedi jusqu'à 17h pour les courses du dimanche et du lundi.

Handigo

Handigo est un service de transport sur réservation destiné aux personnes à mobilité réduite. Il permet de se déplacer de porte à porte, grâce à un véhicule adapté, sur tout le territoire d'Agglopolys en substitution des lignes régulières de transport des voyageurs. Il fonctionne de 7h à 19h du lundi au samedi et de 9h à 19h les dimanches et jours fériés (hors 1^{er} mai). Une fois votre inscription au service validée par la commission d'accès, vous pouvez réserver votre transport au 09 693 693 41 (du lundi au samedi de 7h à 19h) ou sur azalys-blois.fr

Les réservations pour les trajets domicile-travail et rendez-vous médicaux doivent être effectuées 48h ouvrables à l'avance, et jusqu'à une semaine à l'avance. Pour les autres trajets, le transport peut être réservé d'une semaine à l'avance jusqu'à : • 17h la veille du transport et • le samedi jusqu'à 17h pour un transport le dimanche ou le lundi matin

AVEC AGGLOPOLYS, AMÉLIOREZ VOTRE LOGEMENT !

Rénovation énergétique, adaptation de logement, vétusté... Quel que soit votre projet, le dispositif Rénov'Habitat vous accompagne : conseils techniques, appui administratif et aides financières.



Agglopolys a souhaité renforcer sa politique d'amélioration de l'habitat privé en créant un dispositif ambitieux : Rénov'Habitat. Dans le maquis des aides et démarches commerciales, c'est un accompagnement complet, personnalisé et gratuit qui vous est proposé.

- Des conseils techniques pour réaliser vos travaux
- Un appui administratif pour vous aider dans vos démarches
- Des aides financières pour alléger votre facture.

RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE

Optimisez le confort thermique de votre maison

Ne plus souffrir du froid l'hiver et de la chaleur l'été, rendre son logement moins énergivore pour réduire la facture d'énergie et limiter son impact sur l'environnement, donner de la valeur à son bien. Pour des travaux d'isolation des combles, des murs, ventilation, équipement de chauffage, fenêtre double vitrage, robinet thermostatique...

ADAPTATION AU LOGEMENT

Améliorez votre autonomie chez vous

Favoriser le maintien à domicile des personnes en perte d'autonomie ou en situation de handicap. Pour le remplacement d'une baignoire par une douche de plain-pied, la pose de barres d'appui, l'installation de WC surélevés, de volets roulants électriques, d'un monte-escalier, d'une rampe d'accès extérieure, l'élargissement d'une porte intérieure, la motorisation de portail...

VÉTUSTÉ

Réhabilitez votre logement vétuste

Votre logement est très dégradé et vous souhaitez le réhabiliter pour vivre dans de meilleures conditions ? Pour des travaux de mise aux normes, la réfection du système d'eau chaude sanitaire et de chauffage, la création d'une salle de bains...

Pour en bénéficier...

- Effectuer des travaux de rénovation, et non de construction ou d'extension
- Faire réaliser les travaux par des professionnels du bâtiment
- Montant minimum des travaux : 1 500 € (excepté les travaux d'adaptation)
- Logement situé sur le territoire d'Agglopolys
- D'autres conditions s'appliquent suivant la nature des travaux (ressources, type de logement...).

En savoir plus : agglopolys.fr

Pour tout projet, toute question, contactez le Conseiller Rénov'Habitat : 02 54 56 49 99/renov-habitat@agglopolys.fr

Avec l'Agence nationale de l'habitat, la Banque des territoires, le Fonds européen de développement régional, la Région Centre-Val de Loire, l'Agence départementale d'information sur le logement de Loir-et-Cher et SoliHA.





GRÂCE À DES SPÉCIALISTES, DES CONSEILS NEUTRES ET GRATUITS SUR LE LOGEMENT ET L'ÉNERGIE

L'Agence Départementale d'Information sur le Logement - Espace Info Énergie de Loir-et-Cher (ADIL EIE 41) vous informe, vous conseille et vous guide **gratuitement** et de manière neutre sur toutes les questions juridiques, techniques, financières et fiscales liées au logement et à l'énergie

L'association s'adresse à tous, (propriétaires, locataires, bailleurs, jeunes à la recherche d'un logement...)

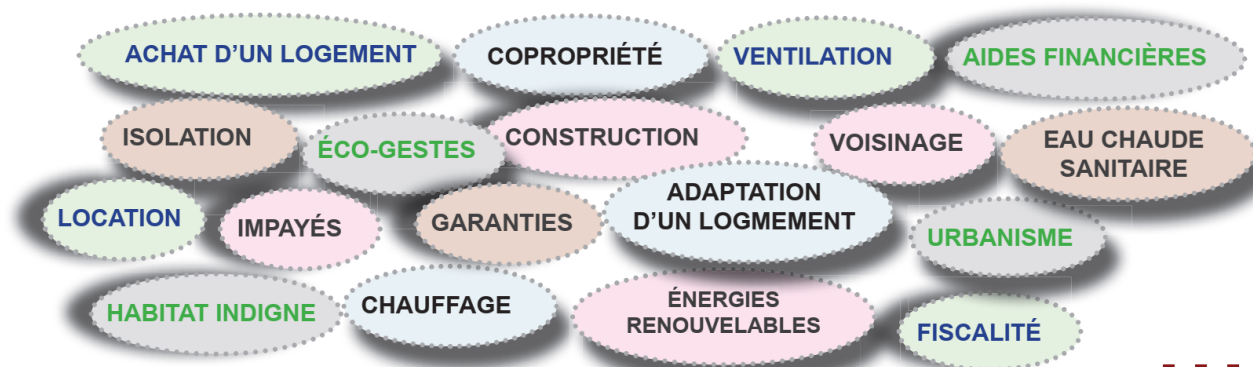


Pendant la période de confinement, toute l'équipe reste mobilisée et continue de vous répondre par téléphone ou par mail.

02 54 42 10 00
adileie41@wanadoo.fr

(indication du numéro de téléphone obligatoire)

Quelle que soit votre situation, l'ADIL EIE 41 vous répond **GRATUITEMENT** sur le logement et l'énergie



Sur le Loir-et-Cher, l'ADIL EIE 41 est le guichet d'information sur la rénovation énergétique et les aides de l'ANAH, antenne de prévention des expulsions, guichet unique des signalements de situation d'habitat indigne ou de non-décence et guichet des aides à l'adaptation ou à l'accessibilité de son logement.



Grâce au Conseil Départemental de Loir-et-Cher, l'ADIL EIE 41 est accessible aux sourds et malentendants avec le dispositif ACCEO



PERMANENCE PRÈS DE CHEZ VOUS DES CONSEILLERS

SUR RENDEZ-VOUS 02 54 42 10 00

Liste des permanences accessibles sur notre site : www.adil41.org



Cette opération est co-financée par l'Union Européenne. L'Europe s'engage en Région Centre-Val de Loire avec le Fonds Européen de Développement Régional

→ La collecte des déchets

La collecte des déchets ménagers est assurée sur notre commune par la Communauté d'agglomération de Blois.

>La collecte des ordures ménagères

Dans notre commune, le jour de collecte est le **mardi**.

Elle s'effectue en porte à porte, le matin de 5h à 12h30, à l'aide de bacs roulants. Le bac doit être sorti la veille de la collecte à partir de 19h. Une fois collecté, le bac doit être retiré de la voie publique dès que possible pour ne pas entraver la circulation des piétons et des véhicules.

Le bac ne doit pas comporter de déchets verts, de gravats, de déchets toxiques, de déchets électroniques, de déchets liquides, de cendres. Ces déchets doivent être apportés à la déchetterie.

Pour des raisons d'hygiène, il est conseillé de mettre les déchets dans des sacs fermés avant de les déposer dans le bac. Les sacs, cartons et autres déchets déposés autour du bac ne seront pas collectés.

Chaque foyer est doté d'un bac mis à disposition par la Communauté d'agglomération de Blois, qui assure un service gratuit de maintenance en cas de casse ou de détérioration. L'entretien et le nettoyage du bac sont de la responsabilité des habitants.

Les jours fériés

La collecte est maintenue les jours fériés, sauf les 1^{er} janvier, 1^{er} mai et 25 décembre.

La collecte de ces jours fériés est reportée au lendemain.

En conséquence, les collectes des jours suivants sont décalées d'une journée, sur tout le territoire, jusqu'au samedi inclus.

Les déchets recyclables

Ils sont à déposer dans les Points Tri répartis sur la commune :

- Deux points tri dans le bourg : Place St Hilaire en face du château (conteneurs enterrés) et parking du tennis
- Un point tri à Russy : près de l'arrêt de bus

Trois types de conteneurs sont à disposition pour trier :

- les bouteilles, pots et bocaux en verre.
- les journaux-magazines, les catalogues et annuaires, les lettres et impressions, les enveloppes blanches, les petits cartons (boîte de céréales, paquet de gâteaux, carton entourant les produits laitiers, boîtes à chaussures, etc...) et les briques alimentaires.
- les bouteilles et flacons en plastique, les boîtes et canettes métalliques, les aérosols et barquettes en aluminium.



>Astuces !

- Pensez à compacter vos bouteilles en plastique et aplatir vos cartons : moins volumineux, ils rempliront ainsi moins vite le conteneur de tri !
- Les cartons de moyenne et grande taille (emballages de meubles, d'électroménager, de jouets...) doivent être apportés à la déchetterie. Il est interdit de les jeter dans les Points Tri. En effet, ces cartons gênent le remplissage et le vidage des conteneurs de tri.
- Déposez les emballages en vrac : s'ils sont enfermés dans des sacs ou imbriqués, ils ne seront pas recyclés.
- Ne les rincez pas, il suffit de bien les vider.

>Les déchetteries

Horaires des déchetteries d'Agglopolys

Matin : 9h - 12h30 / Après-midi : 14h - 17h30

Fermeture des portes à 12h20 et 17h20

Fermeture dimanche et jours fériés

Il est recommandé d'utiliser des bâches et des sangles pour couvrir et maintenir les déchets afin d'éviter qu'ils "s'envolent" durant le trajet jusqu'à la déchetterie.

	Lundi		Mardi		Mercredi		Jeudi		Vendredi		Samedi	
	Matin	AM	Matin	AM	Matin	AM	Matin	AM	Matin	AM	Matin	AM
Blois Nord	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
Blois Sud	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
Candé-sur-Beuvron	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
Cellettes	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
Chouzy-sur-Cisse	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
Herbault	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
La Chapelle-Vendômoise	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
La Chaussée-Saint-Victor	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
Molineuf	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
Vineuil	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■

Les déchets végétaux, déchets encombrants, métaux, cartons, gravats, équipements électriques et électroniques, meubles, déchets issus du bricolage et du jardinage, huile de vidange, huile de friture, piles et accumulateurs, batteries, radiographies, cartouches d'encre, téléphones portables, lunettes sont à apporter en déchetterie, dans la limite de 1m3 par jour. L'accès est gratuit sur simple présentation d'un justificatif de domicile.

Sont interdits :

- les pneus, les extincteurs, les bouteilles de gaz (retour fournisseur),
- médicaments (retour pharmacie),
- l'amiante (entreprises spécialisées).

Si vous ne pouvez pas vous rendre en déchetterie ou si vos déchets sont trop lourds et volumineux, Agglopolys propose un service payant d'enlèvement d'objet à domicile ou de location de bennes (tarifs sur agglopolys.fr).

>Des bornes Habit Box

Mêmes usés, déchirés ou abîmés, les textiles ont de l'avenir. Glissez-les, propres, secs et en sacs fermés dans l'une des 80 « Habit box » réparties sur l'ensemble du territoire d'Agglopolys ! Une nouvelle vie leur sera offerte (don, réparation, recyclage).

La borne Habit Box de notre commune se trouve sur le parking du tennis.

>Réduisons nos déchets !

Pour limiter vos déplacements en déchetterie, pensez à réutiliser vos déchets végétaux à domicile !

Le compostage permet de transformer les déchets de jardin et de cuisine en engrais naturel.

Le broyage fournit un paillage utile au sol et aux plantations (rétention de l'humidité, production d'humus).

Pour commander **un composteur et/ou louer un broyeur**, renseignez-vous auprès du **Syndicat de traitement des déchets ValEco au 02 54 74 62 53 ou sur valeco41.fr**

Consignes spéciales Covid-19

- Pour réduire la quantité de nos déchets, privilégions les masques en tissu lavables !
- Les masques jetables, assemblages de plusieurs textiles plastiques non tissés et de bandes élastiques (et parfois même de pièces en métal pour pincer le contour du nez), ne sont pas destinés au recyclage.

Alors, adoptez les bons gestes face au coronavirus :

- Jetez vos mouchoirs à usage unique, gants, masques de protection et lingettes de nettoyage dans un sac hermétique et placez-le dans un sac-poubelle. Il est recommandé de stocker ces déchets pendant 24h.
- Pensez à bien fermer vos sacs-poubelles avant de les placer dans les conteneurs à ordures ménagères.

>Interdiction des dépôts sauvages

Les dépôts sauvages sont interdits depuis la loi du 15 juillet 1975. Abandonner des sacs, des cartons, des matelas, et autres déchets dans la nature, sur le trottoir, en bas des immeubles, et même à côté des conteneurs de tri, est considéré comme un dépôt sauvage. Le Code Pénal prévoit des amendes pouvant aller jusqu'à 1500€.



Du nouveau pour le traitement des déchets en 2020

Le traitement des déchets est de la compétence du Syndicat ValEco. C'est l'étape qui intervient après la collecte des déchets assurée sur la commune par Agglopolys.

En 2020, les syndicats ValDem (Vendômois) et le Smictom d'Amboise ont adhéré à ValEco, en transférant cette compétence « Traitement » (des déchets recyclables et non recyclables, entre autres) au Syndicat.

ValEco anciennement dénommé le Syndicat mixte de collecte et traitement des déchets du Blaisois est donc renommé, du fait de ces rapprochements, Syndicat Interdépartemental de collecte et traitement des déchets.

L'incinération des ordures ménagères est effectuée à l'usine ValCante (anciennement appelée Arcante) de Blois. ValEco a signé le 1er juillet 2020 avec SUEZ le renouvellement du contrat d'exploitation de cette usine pour 10 ans. La chaleur issue de la combustion des ordures ménagères permet de chauffer 10 000 équivalents logements sur Blois, grâce aux 2 réseaux de chaleur. Le premier dessert les quartiers « Bégon-Croix Chevalier » et le second alimente depuis 2016, les quartiers « Provinces- Laplace ».

Un futur centre de tri est aussi en cours de construction. Il desservira un bassin d'emploi de près de 900 000 habitants. Le centre de tri actuel de Blois (situé dans une autre partie de l'usine ValCante) étant en effet obsolète, Les déchets recyclables seront à compter de 2022 envoyés en Indre et Loire pour être traités.

Continuons à réduire nos déchets !

Pour réduire nos ordures ménagères, il est important de composter les déchets de cuisine et de jardin. Grâce au compostage, on valorise à domicile nos déchets par la production de compost : un engrais naturel et puissant pour les plantations. Pour acheter un composteur : téléchargez le bon de commande sur valeco41.fr.

Informations : valeco41.fr / facebook.com/valeco41

Tél : 02.54.74.62.53

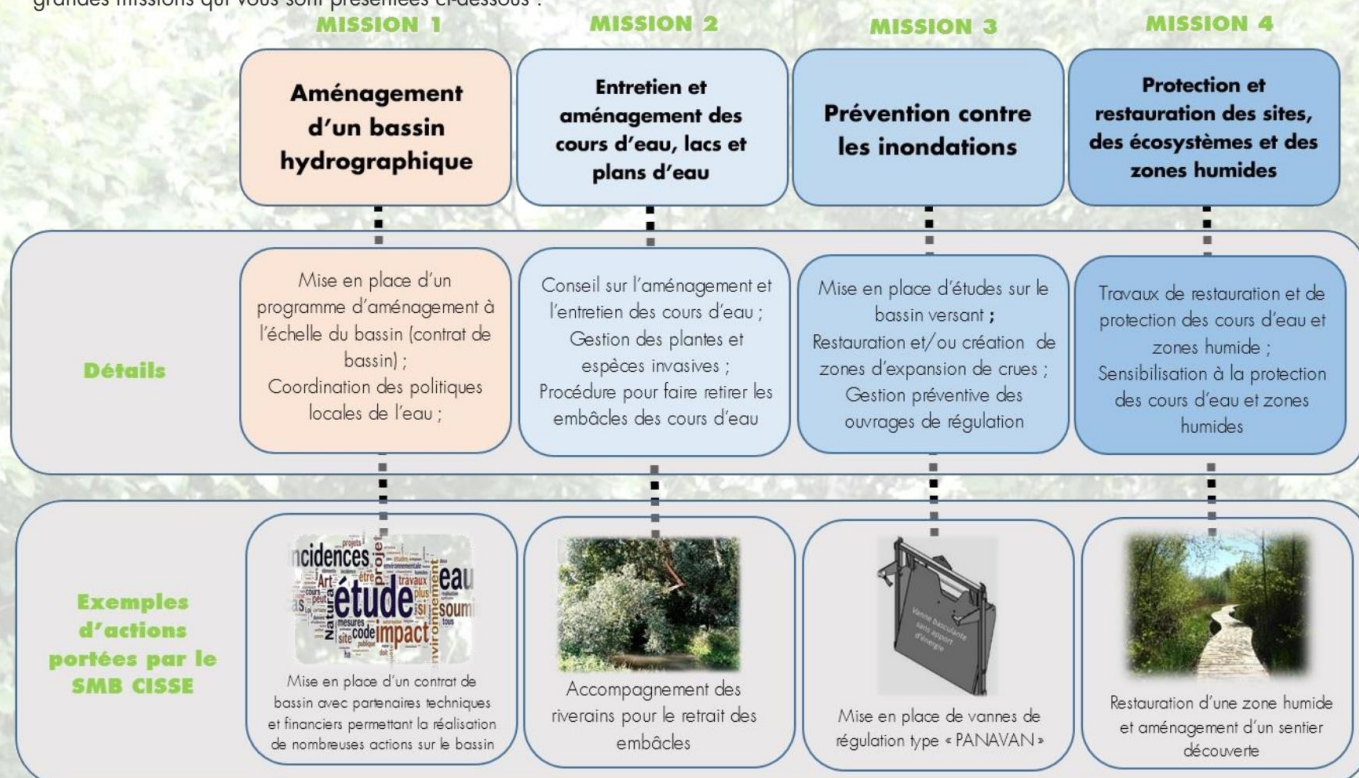


Le Syndicat de la Cisse

Une année de changement



Le Syndicat mixte du bassin de la Cisse (SMB CISSE) est une collectivité territoriale qui a en charge la compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations) depuis 2018. Ces compétences sont exercées uniquement dans le cadre de l'intérêt général (le SMB CISSE n'a pas pour vocation de réaliser des travaux pour le compte d'intérêt particulier) et peuvent se résumer sous 4 grandes missions qui vous sont présentées ci-dessous :



L'année 2020, bien que ralentie par la crise sanitaire actuelle, verra bien ses objectifs atteints en termes de travaux puisque 90% des projets seront réalisés ou engagés avant la fin de l'année.

En ce qui concerne l'équipe technique et administrative, quelques changements, puisque Ludovic COGNARD a quitté le syndicat et est remplacé par Mme Heloïse GORNARD au sein de l'équipe technique. Les élections d'installation ont vu le renouvellement de M. Jean Louis SLOVAK à la présidence du Syndicat accompagné de M. MOELO, M. LANOISELEE, M. LENA, M. SERER et M. GAULANDEAU en tant que vice-présidents.

L'équipe technique



Heloise GORNARD
Directrice/Animatrice



Christelle TOUZET
Assistante administrative



Yvette CUVIER
Agent d'entretien



Valentin BAHE
Technicien de rivières



Jean Louis SLOVAK

Le Président

L'ensemble des actions présentées ici vous sont décrites sur le site internet du SMB CISSE

SMB CISSE — 4 rue du bailli 41 190 HERBAULT 02.54.46.25.78 smbcisse@orange.fr
www.syndicat-cisse.fr

Les délégués titulaires de votre communauté de communes pour le SMB CISSE: D.BILLAUT, P.BOURGUEIL, B.CACHEUX, P.DARIDAN, C.DESSITE, J.M LABBE, C.LHERITIER, D.MOELO, D.MULTEAU, F.OURY, L.RANVAL, JL SLOVAK.

Bilan de la qualité des eaux - Année 2019

En 2019, la gestion de l'eau pour les communes de SAINT-LUBIN-EN-VERGONNOIS et SAINT-BOHAIRE est en régie assistée.

21 prélèvements ont été réalisés sur le réseau et en production donnant lieu à diverses analyses (pouvant comporter jusqu'à 638 paramètres). Chaque analyse est interprétée en référence aux valeurs réglementaires définies en application du Code de la santé publique. Les résultats de ces analyses peuvent être consultés en mairie ou sur le site internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Principaux résultats d'analyses

Paramètre	Norme	Taux de conformité	Commentaires
Bactériologie	Absence de germe tests indicateurs de contamination fécale	100 %	Eau de bonne qualité bactériologique

Paramètre	Seuil réglementaire	Teneur moyenne	Teneur maximale	Commentaires
Dureté	-	33,5 °f	33,8 °f	Eau très calcaire
Nitrates	50 mg/l	38,2 mg/L	41,0 mg/L	Eau conforme en nitrates.
Pesticide prédominant	0,1 µg/l	0,086 µg/L Atrazine déséthyl	0,118 µg/L Atrazine déséthyl	Nombre de molécules recherchées : 548. Nombre de molécules avec dépassement : 1. En moyenne, eau conforme en pesticides. 4 dépassements sur les 19 analyses effectuées.
Fluor	1,5 mg/l	0,09 mg/L	0,09 mg/L	Eau faiblement fluorée
Fer	200 µg/l	Inférieure au seuil de détection	Inférieure au seuil de détection	Eau conforme en fer
Arsenic	10 µg/l	Inférieure au seuil de détection	Inférieure au seuil de détection	Eau conforme en arsenic
Sélénium	10 µg/l	Inférieure au seuil de détection	Inférieure au seuil de détection	Eau conforme en sélénium

Conclusion sanitaire globale de l'ARS

Eau de bonne qualité bactériologique. En moyenne, eau de qualité physico-chimique conforme aux exigences réglementaires.



Le Syndicat intercommunal d'adduction d'eau potable

La loi du 7 août 2015 relative à la «Nouvelle Organisation Territoriale de la République» a rendu obligatoire l'exercice de la compétence Eau Potable par les communautés d'agglomération à compter du 1er janvier 2020.

Aussi, à compter de cette date, Agglopolys a pris la compétence Eau potable sur le territoire.

Toutefois, le syndicat d'eau St-Lubin/St-Bohaire a fusionné avec celui de Landes-le-Gaulois/Tourailles/Pray/ La Chapelle Vendômoise/Lancôme le 1^{er} janvier 2020 pour devenir le SIAEP Landes/St Lubin. Nous avons construit ensemble une station de traitement des pesticides et ce syndicat conserve la gestion de l'eau potable.

Financer l'innovation par le programme LEADER

Le programme LEADER est un dispositif de financement européen qui permet d'accompagner des initiatives innovantes et expérimentales en milieu périurbain et rural. Puissant levier de développement local, il est porté par le Pays des Châteaux et a permis de financer **46 projets depuis 2016, pour un montant de plus d'1 million de FEADER alloué.**

Parmi les projets financés en 2020 : « Amour Amor » une coopération artistique internationale entre la France et l'Italie, portée par deux compagnies culturelles.

Ou encore la création d'un parcours de filets suspendus à Valloire-sur-Cisse.

L'accompagnement touristique pendant la crise sanitaire

L'année 2020 a été marquée par une crise sanitaire sans précédent, impactant de plein fouet de nombreux acteurs économiques et en particulier touristiques.

C'est pourquoi, afin de relancer au mieux la saison touristique, le Pays des Châteaux, sollicité par la Région Centre Val de Loire, a mobilisé **40 000€ de taxe de séjour dans un vaste plan de communication touristique destiné à la relance.** Cette opération « Envie de ... » s'adresse aussi bien à une clientèle locale que nationale.

Le Pays des Châteaux accompagne également financièrement l'émergence de festivals et d'animations au cœur de nos villages durant la saison touristique grâce à la taxe de séjour. **37 événements ont pu bénéficier de ce fonds de soutien** et les règles ont exceptionnellement été modifiées afin de soutenir au mieux les acteurs culturels à traverser la crise sanitaire.

Engagement d'une réflexion sur les espaces de travail partagés (coworking)

En collaboration avec l'association Work'in Blois, gestionnaire de l'espace de travail partagé l'Hôte Bureau situé en centre-ville de Blois, le Pays des Châteaux étudie les potentiels du territoire pour développer ce type d'espaces. Il proposera prochainement un guide à destination des élus qui souhaiteraient installer un espace de coworking sur sa commune afin de les aider dans leur réflexion et leur fournir des clefs de réussite.

Regroupement de la collecte de Certificats d'Economie d'Energie (CEE)

Le Pays des Châteaux a décidé, par délibération du 29/11/2019, d'effectuer un regroupement. C'est-à-dire proposer un service mutualisé à l'ensemble des communes du Pays, pour la gestion et la valorisation des CEE issus de la rénovation du patrimoine communal et le remplacement de l'éclairage public. La collectivité doit signer la convention d'habilitation après approbation de son assemblée délibérante.

Renouvellement des instances du Pays

Suite aux élections municipales, le Pays des Châteaux a procédé au renouvellement de ses instances début septembre 2020.

Christophe DEGRUELLE a été réélu Président pour la durée du mandat 2020-2026.

Près de la moitié du comité syndical, instance délibérative du Pays, a été renouvelée.



La reconnaissance du Projet Alimentaire Territorial (PAT)

Depuis 2018, le PAT vise à faciliter l'accès à une alimentation saine et locale pour tous les publics. **Ce projet a récemment été reconnu par le Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation ainsi que par la Région Centre Val de Loire.**

Plusieurs actions ont été mises en place dont une enquête sur l'alimentation. Les défis de l'Alimentation ont quant à eux été repoussés dû au confinement.



De nouveaux projets financés avant le bilan à mi-parcours du Contrat Régional de Solidarité Territoriale

En 2020, année précédant le bilan à mi-parcours prévu en 2021, le Contrat Régional de Solidarité Territoriale a permis d'aider près de 50 projets du territoire. Citons par exemple :

- l'acquisition de matériels permettant une gestion alternative des espaces verts par la Communauté de communes du Grand Chambord
- l'aménagement de la place de l'église à Maves
- la réalisation d'une installation artistique et numérique dans une salle de la Maison des vins de Chevigny (salle immersive à 360°).



Plus d'informations

www.paysdeschateaux.fr

Facebook : Syndicat Mixte du Pays des Châteaux

02 54 46 09 30 // contact@paysdeschateaux.fr // 1 rue Honoré de Balzac - 41 000 BLOIS



pour tous, toute la vie, partout

L'ADMR pour tous, toute la vie, partout

Association locale ADMR du Nord Blaisois

45, avenue Maunoury
41000 BLOIS

• Vie quotidienne

Tél. 02 54 33 57 00

E-mail : accueilsblaisois@fede41.admr.org

• Equipe mobile Alzheimer (EMA CENTRE)

45 avenue Maunoury – CS 83407

41034 BLOIS Cedex

Tél. 02 54 56 28 19

• Association Nord Blaisois

45, avenue Maunoury

41000 BLOIS

Tél : 02 54 33 54 97

E-mail : asso-blois@fede41.admr.org



L'ADMR est une **association à but non lucratif** de services à la personne et **proche** de ses clients. Elle améliore la qualité de vie de tous, grâce à sa gamme complète de services.

L'ADMR recrute en permanence des aides à domicile et des aides soignants.

Envoi des candidatures à : jepostule@fede41.admr.org

ENFANCE ET PARENTALITÉ

Des solutions de garde d'enfants à domicile, un soutien aux familles pour faire face aux aléas de la vie et une action socio-éducative (TISF)

Accompagnement à domicile pour personnes en situation de handicap

ACCOMPAGNEMENT DU HANDICAP

SERVICES ET SOINS AUX SÉNIORS

Des services spécialisés pour les personnes âgées, en situation de handicap ou au retour d'une hospitalisation : aide à la toilette, courses, soins, transport accompagné...
Equipe Mobile Alzheimer (EMA)

Entretien du logement, entretien du linge...

ENTRETIEN DE LA MAISON

DES BÉNÉVOLES AU CŒUR DE LA VIE LOCALE

L'originalité de l'ADMR repose sur un mode de coopération entre le client, le bénévole et le salarié.

En complément des équipes salariées, le bénévole effectue des visites de courtoisie, développe le lien social, rompt l'isolement des personnes âgées, handicapées et participe à la gestion de l'association locale ADMR.

Ancrés dans la vie locale, les bénévoles savent détecter les problèmes de société ou les besoins pouvant émerger autour d'eux : c'est l'intelligence sociale.

L'ADMR recherche des bénévoles pour rejoindre l'équipe locale.

N'hésitez pas à nous contacter au 02 54 33 57 00 !





Dom@dom
téléassistance



Reconnue d'utilité publique

Dom@dom 41 est un service délégué par le Conseil départemental de Loir et Cher à la Fondation Partage et Vie

ma téléassistance de proximité 24h/24 et 7j/7

JE CHOISIS LA MEILLEURE QUALITÉ DE SERVICE

- Mon pack autonomie est installé à mon domicile sous 48h (ou 24h en urgence)
- Mon abonnement est « tout compris »
- Mon contrat est sans engagement et sans frais de dossier
- Je bénéficie d'un crédit d'impôt de 50%



02 54 42 54 24
www.domadom41.fr

Dom@Dom41
6, rue Louis Bodin
41000 BLOIS

DÉPISTAGE DES CANCERS

Centre de coordination
Centre-Val de Loire

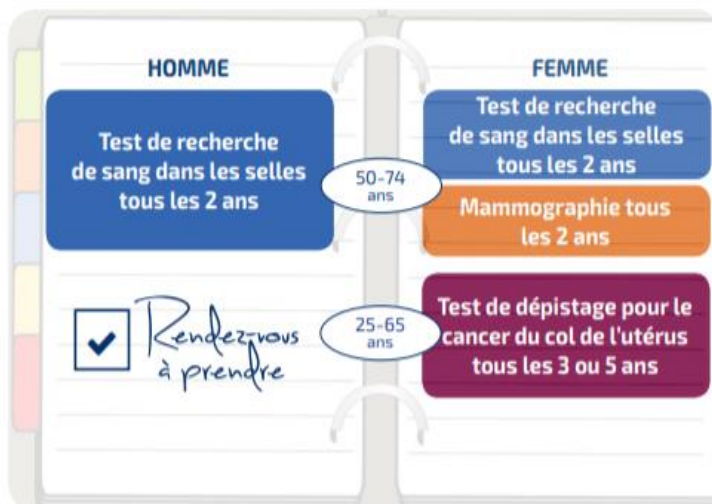
INFORMATION DÉPISTAGE DES CANCERS

**76 % DES FRANÇAIS DÉCLARENT QU'ILS FERONT PLUS ATTENTION
À LEUR SANTÉ SUITE À LA CRISE DU COVID-19**

Participer aux dépistages des cancers est un moyen pour prendre soin de soi. Lorsqu'un cancer est diagnostiqué précocement les chances de guérison sont meilleures.

Les examens de dépistage peuvent être réalisés par les professionnels de santé habituels dans le respect des gestes barrières.

VOS RENDEZ-VOUS DÉPISTAGE DES CANCERS



Parlez-en à votre médecin !
Plus d'infos sur www.e-cancer.fr

PARTICIPATION AUX DÉPISTAGES DES CANCERS / 2018-2019

(Nbre de personnes dépistées / nbre de personnes invitées)

	CANTON DE ONZAIN
CANCER COLORECTAL	46%
CANCER DU SEIN	64%

**NOUS NE SOMMES
PAS IMPUISSANTS
FACE AUX CANCERS.**

CRCDC - Antenne 41
Tour de Consultation - 3 Rue Robert Debré
41260 La Chaussée Saint Victor
Sein : 02.54.43.67.26 | Colon : 02.54.43.54.04
Col de l'utérus : 02.47.47.98.94

RÉSIDENCE AUTONOMIE SENIORS



vivre

en toute **indépendance**
en toute **convivialité**
en toute **sécurité**

Vous avez plus de 60 ans, vous êtes valide et autonome ?

Vous souhaitez vous sentir moins seul, avoir un cadre de vie sécurisé, changer de logement, vous faire aider ponctuellement ou profiter d'activités à plusieurs...

Les résidences autonomie correspondent à vos besoins !

- ▶ Pour plus de sérénité, vous bénéficiez d'un service de téléassistance, relié au personnel présent, 7j/7 - 24h/24.
- ▶ Vous bénéficiez d'un service de restauration, tous les midis, avec la possibilité de livraison à votre appartement de votre dîner. Vous disposez également d'une blanchisserie sur place. Un service de conciergerie vous est proposé en semaine, durant la journée.
- ▶ Une fois par mois, un rendez-vous avec le personnel de la résidence est organisé afin de vous assurer un accompagnement personnalisé.
- ▶ Pour faciliter votre quotidien, un accompagnement pour vos courses est possible et vous pouvez compter sur le personnel pour de petits travaux dans votre appartement.
- ▶ Des animations quotidiennes, des ateliers de prévention et des sorties régulières sont proposés.

> RÉSIDENCE RUE DE VAUQUOIS : 02 54 78 10 99

RÉSIDENCE LUMIÈRE : 02 54 43 35 55

WWW.CIASDUBLAISOIS.FR/RÉSIDENCE-AUTONOMIE

NOUVELLE RÉSIDENCE AUTONOMIE RUE DE VAUQUOIS - OUVERTURE JANVIER 2021

VISITE D'UN APPARTEMENT TÉMOIN SUR RENDEZ-VOUS ☎ 02 54 78 10 99



Repas à domicile *local et bio*

Pas de courses, pas de cuisine, livraison en 48h

Bénéficiez de repas équilibrés, confectionnés avec des produits locaux et issus de l'agriculture biologique, au rythme que vous souhaitez !

Le service de livraison de repas à domicile est réservé à toute personne résidant sur le territoire d'Agglopolys, âgée de 60 ans et plus ou en situation de handicap, même temporaire.

Les tarifs sont appliqués en fonction de la formule choisie et de vos revenus.

• Devis gratuit • Mise en place du service sous 48h (hors week-end) et sous 24h en cas de sortie d'hospitalisation.

Nos engagements

- > viande d'origine France
- > 30% minimum de bio
- > 144 fournisseurs de la région

> 02 54 57 41 23 | WWW.CIASDUBLAISOIS.FR/REPAS-A-DOMICILE

PÔLE
AIDE AUX AIDANTS

plateforme d'accompagnement et de répit BLOIS - VAL DE LOIRE

Afin de faciliter le quotidien des aidants, la plateforme d'accompagnement et de répit du CIAS du Blaisois propose un suivi individualisé, des temps conviviaux (échanges, débats, animations, séjours) ainsi qu'une solution de répit de jour et de nuit à domicile.

> 02 54 57 41 63 | WWW.CIASDUBLAISOIS.FR/PFR-BLOISVALDELOIRE

ACCUEIL DE JOUR ALZHEIMER LA CHRYSALIDE

Au sein d'un lieu de vie adapté, les agents de l'Accueil de Jour La Chrysalide stimulent et resocialisent les personnes souffrant de la maladie d'Alzheimer ou troubles apparentés afin de préserver leur autonomie et maintenir leurs fonctions cognitives et sensorielles. Ce temps d'accueil permet de soulager les familles en les accompagnant dans leur rôle d'aidant et en leur permettant un moment de répit.

> 02 54 57 41 60 | WWW.CIASDUBLAISOIS.FR/ACCUEILDEJOUR-ALZHEIMER

... et retrouvez toutes nos offres de services sur www.ciasdublaisois.fr

ARTECISSE

7 chemin des Vieilles Ventes- Molineuf

41190 VALENCISSE



Artecisse est une association régionale, portant également le label « Comité-relais Val de Loire France Libertés » (Fondation Danièle Mitterrand). Elle invite la Culture contemporaine à se faire le porte-parole de l'environnement Eau, bien commun au vivant et à l'humanité, tout en valorisant la Vallée de la Cisse.

Malgré la situation sanitaire particulière, il nous a tenu à cœur de maintenir le cap et de soutenir nos intervenants et la culture ; aussi le festival d'événements H2O a pu s'égrener au fil des mois, pour le bonheur de tous, avec de nombreuses rencontres : « Courts d'O », notre festival de courts-métrages, heureusement avancé en février à Blois, l'exposition Tara Océans à la bibliothèque Abbé Grégoire de Blois, puis, pendant l'été à Vouvray, deux expositions, un concert de Christelle Grôjean et Francis Genest, ainsi qu'une lecture de l'écrivain Michel Jullien à Loisirs Loire Valley, puis une nouvelle fresque de Liska Llorca à La Richerie au mois d'août. Le comédien Emmanuel Vilsaint nous a aussi donné une lecture époustouflante du célèbre roman « Gouverneurs de la Rosée » de Jacques Roumain au Moulin d'Arrivay de Fossé. Nous lui organiserons une résidence artistique, avec Francis Genest, en 2021 !

En octobre novembre, l'exposition « Planète Eau » du dessinateur de presse Damien Glez, au Convivial Café de Landes-le-Gaulois, a reçu de nombreux visiteurs, par groupe de six mais l'ambiance y était ! Et enfin l'exposition « Mimésis » d'IdR dans le même lieu, également virtuelle, réalisée au bénéfice de notre association.

L'an prochain, pour la Cisse^{ème} édition, nous vous inviterons autour du thème « L'eau solid'air ». Un appel à participation est lancé auprès des mairies et associations pour naviguer et résonner ensemble lors du week-end du 5 juin 2021, pour la journée de l'environnement. Cisse fois Merci à tous, visiteurs et participants.

Isabel da Rocha, *présidente-fondatrice*.

Contact : artecisse@gmail.com / Site internet : www.artecisse.xyz / Blog : www.h2eau.blog

Vallée de la Cisse

SAISON 2019 - 2020

« DE MÉMOIRE DE VALCISSIEN.NE.S ! »



N° 26 - BULLETIN DE LA SECTION CULTURELLE "VALLÉE DE LA CISSE"

EXTRAITS DES STATUTS DE L'ASSOCIATION régie par la loi de 1901

“ VALLÉE DE LA CISSE ”

Association issue des déclarations des 19 juin 1963 et 18 août 1972
sous la dénomination de
“ Syndicat d'Initiatives de la Vallée de la Cisse ” et “ Vallée de la Cisse ”
Statuts modifiés le 25 janvier 2009

Objet

- ~ Étudier de manière pluridisciplinaire les questions culturelles relatives à la vallée de la Cisse.
- ~ Diffuser les résultats des recherches par divers moyens comme les publications, conférences, randonnées et visites de tourisme culturel.
- ~ Le titre en est “Vallée de la Cisse”.

Siège social

L'Association a son siège dans la commune où réside son Président
Siège social en 2019 : Mairie de Coulanges, 41150

Le champ d'action de l'Association s'étend sur le territoire des communes de la vallée de la Cisse, actuellement au nombre de 18 : Averdon, Chambon-sur-Cisse, La Chapelle-Vendômoise, Chouzy-sur-Cisse, Coulanges, Fossé, Landes-le-Gaulois, Marolles, Mesland, Molineuf, Monteaux, Onzain, Orchaise, Saint-Bohaire, Saint-Lubin-en-Vergonnois, Saint-Sulpice-de-Pommeray, Seillac et Veuves, dénommées communes fédérées. Les municipalités des communes fédérées apportent chaque année une contribution financière en signe d'adhésion et de soutien.

Bureau en janvier 2020

Président : Henri Burnham, maire de Coulanges
Vice-présidente : Eliane Génuit, maire de Fossé
Secrétaires : Alain Gauthier, Chambon-sur-Cisse
Alain Picouleau, Molineuf
Isabel da Rocha, Molineuf
Trésorière : Simone Gaveau, maire de Saint-Sulpice-de-Pommeray
Trésorière-adjointe : Martine Courvoisier, Chouzy-sur-Cisse
Membres : Michèle Denis, Saint-Bohaire
Jean-Louis & Danièle Rois, Monteaux

Directeur de la publication : Jean-Paul Sauvage

Comité de publication

Alain Gauthier, Alain Picouleau, Isabel da Rocha

Comité de lecture

Jérôme Boulay, Benoît Bouvet, Jean-Louis Rois

Vérificatrice des comptes : Annick Cottencin
CCP Vallée de la Cisse 753-31 X 033 La Source 45900

Couverture : La famille Charron au Moulin de Chambon - Coll. privée

Les dangers du monoxyde de carbone (CO)

Le monoxyde de carbone est un gaz dangereux qui peut être mortel. Il ne sent rien et ne se voit pas.

Aérez
au moins
10 min.
par jour



Faites vérifier et entretenir :
chaudières et chauffages chaque année avant l'hiver



Utilisez dehors :
appareils de cuisson
(brasero, barbecue)
et groupes électrogènes

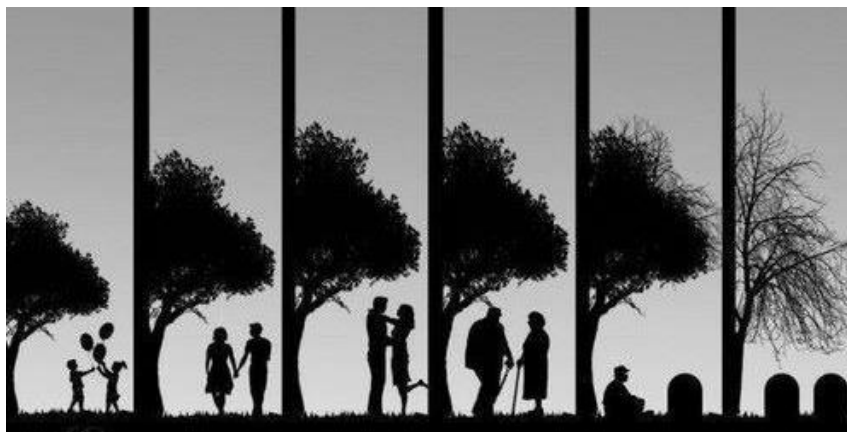


Respectez le mode d'emploi
des appareils de chauffage et de cuisson

Brièveté de la vie

La vie est comme un livre ouvert et qui se ferme,
Et j'ai compris que tout devait avoir un terme
Hier au pied de cent tombeaux.
Où l'humble cimetière où sanglotent les mères
Pouvait seul dissiper mes rêves éphémères
Avec mes projets les plus beaux.
Nous voulons tous un peu conquérir un empire.
Nous aimons les honneurs, parfois gloire et pire,
Tout ce qui miroite à nos yeux
Mais tout ce qui flatte et déjà nous fait prince.
La fortune est parfois un obsédant mirage,
Nous partons la chercher. Hélas dans un virage
Sur la route surgit le deuil.
Adieu rêve d'un nom célèbre,
Voici venir à nous le dénouement funèbre :
Les quatres planches d'un cercueil.
Heureuse est l'âme pure et qui s'efforce encore
Au travail, quand le coq chante l'hymne à l'aurore.
L'homme qui tient le sac ou brandit la lance,
Ecoute les tombeaux, écoute leur silence.
L'âme juste te dit pour percer le mystère
Qu'elle a trouvé, la vie en quittant cette terre.
Car tout commence et tout finit.

Lucette Fice





Merci à la famille Calciat pour la réalisation de ces éléments qui ont décoré le hameau de Russy.

